

marly
INFOS

**BULLETIN MUNICIPAL
DE MARLY-LA-VILLE**

N° 102

FEVRIER 2016

www.marly-la-ville.fr



Courant fort
Courant faible
Climatisation / Chauffage



5, rue de l'Ormet - 95380 Villeron

☎ : 01 34 72 14 80

Fax : 01 34 68 88 59

eurotechnic-action@wanadoo.fr



Depuis 30 ans à votre service



STUDIO GRAPHIQUE

Création maquettes, papeterie, affiche, flyers, magazine, catalogue...

IMPRESSION NUMÉRIQUE ET OFFSET

Carte de visite, tête de lettre, flyer, dépliant, brochures...
Grand format, affiches, bâches, roll up, adhésif vinyle, supports rigides
avec découpe



PELLICULAGE / FAÇONNAGE

Pelliculage brillant, mat, Soft Touch
Pliage, dos carré collé, brochure...



JB Impressions : 03 44 63 46 76

Mail : jb@jbimpressions.com / www.jbimpressions.com





Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Paul Eluard a écrit dans son poème *Nuits partagées* une phrase : « On transforme sa main en la mettant dans une autre »... Cette phrase doit perdurer, je souhaite la partager avec vous en prolongeant ces moments de Vœux...

En janvier 2015, nous venions de vivre des moments de souffrance, de doutes, d'atroces amertumes... Qui aurait imaginé que le 13 novembre 2015, la même année, des actes épouvantables se perpétuent au sein de nouvelles populations innocentes, trop de douleurs, trop de peurs.

En soutien à la France, aux victimes, suite aux attentats, partout dans le monde, partout en France et dans notre commune, nous avons entendu retentir la Marseillaise, vu le drapeau tricolore pavoiser, été les témoins de solennels instants de recueils.

Je crois que nous pouvons aussi être fiers d'être Français et qu'à travers de nombreux témoignages de soutiens, de souvenirs, nous donnons aussi la main à ces hommes, à ces femmes blessés, à leurs familles.

C'est en réaffirmant cette part d'humanité par les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité, que nous repousserons l'obscurantisme, nous refuserons tous les amalgames pour vivre ensemble, librement, en liberté de pensées et de croyances. C'est pour ces raisons que la commune doit affirmer de vraies valeurs de tolérance, de civilité, de tranquillité, de respect de l'autre.

De la même manière, la commune, l'ensemble des services publics, les associations, savent également que ce sont les mises en place au niveau local qui œuvrent à la réalisation d'objectifs bénéfiques à un avenir où il fait bon vivre. Nous vous encourageons tous à suivre cette voie et à nous aider.

En 2015, les réalisations furent moins nombreuses avec la baisse des dotations de l'État. Mais vous avez été rassurés, nous avons limité la répercussion financière sur les impôts locaux, « Part communale », l'impact sur les ménages reste raisonnable, avec le maintien des services et des réalisations.

Nous reverrons notre copie pour 2016 afin que les dépenses restent maîtrisées, avec un endettement contenu et supportable pour les prochaines années. Aussi, je dois vous annoncer que des projets, après concertation, seront réduits ou reportés.

Nous mettrons en place des actions plus économes, pour faire autrement en gestion des espaces verts, voirie, bâtiments, éclairage public et autres services. Les efforts engagés devraient permettre de financer de nouveaux aménagements, tout en veillant aux nouveaux investissements liés à l'impact de toute urbanisation imposée et ses conséquences financières.

Il nous faudra, après résistance, détermination soutenue, actions, propositions et rencontres, conclure un protocole de gestion avec les autorités pour assurer malgré les difficultés financières restantes, la continuité de gestion publique **de la Maison de Retraite Jacques ACHARD**.

Et maintenant la loi votée nous entraîne, malgré nos réticences, nos appréhensions vers le regroupement des intercommunalités.

Pour être plus fort face au GRAND PARIS, l'idée des élus a été d'organiser une Communauté d'agglomération large autour de la base aéroportuaire.

Depuis le 1er janvier, le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France regroupe 42 Communes, 345988 habitants, des recours sont tentés, il nous faut œuvrer, dépasser nos clivages et répondre aux attentes de nos populations notamment en économie, emplois, environnement.

Je suis heureux de penser qu'une nouvelle année s'ouvre devant nous et nous offre de nombreuses occasions de nous tenir la main pour avancer ensemble, pour vivre ensemble, pour construire ensemble, remercier encore l'équipe Municipale, l'ensemble des services publics, associatifs, en y associant des pensées solidaires pour nos militaires, pompiers, gendarmes et hospitaliers.

Très bonne année à tous !

Je termine sur les paroles de Jacques BREL « Je vous souhaite surtout d'être Vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »

Votre dévoué, André SPECQ

AGENDA	— 02	
ENTREFILETS	— 04	
VIE LOCALE	— 05	
VIE SCOLAIRE	— 09	
INFOS GÉNÉRALES	— 12	
VIE ASSOCIATIVE	— 19	
CONSEILS MUNICIPAUX	— 26	
ÉTAT CIVIL	— 36	

Bulletin municipal d'informations
de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46
www.marly-la-ville.fr

Responsables de la publication :
André SPECQ, Maire,

Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Information.
Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie "J.B. IMPRESSIONS"

www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76



FÉVRIER

SAMEDI 13 DE 10H À 12H

■ **Livres – Livres** par Gaïa au square Dalibard.

SAMEDI 13 DE 8H À 17H30

■ **Épreuve VTT Val d'Oise Trophy Jeunes** par U.C.F.M. au Parc Allende.

DIMANCHE 14 À 16H30

■ **Concert des professeurs pour la Saint Valentin** de l'École Municipale de Musique à l'Espace Culturel Lucien Jean.

CONGÉS SCOLAIRES

du 19 février au 06 mars.

MARS

JEUDI 03 DE 15H À 20H

■ **Collecte de Sang** par l'Etablissement Français du Sang à la Salle des fêtes.

DU 11 AU 20

■ **Exposition de Sculpture et d'Aquarelles** d'Alain Guillotin et de Philippe Chaberty à l'Espace Culturel Lucien Jean.

EXPOSITION

Aquarelles & Sculptures

SENSUALITÉ

Philippe Chaberty & Alain Guillotin

du 12 au 20 mars 2016

tous les jours de 14h à 18h - Entrée libre

Espace Culturel Lucien Jean
95 - Marly la Ville

SAMEDI 12 À 20H30

■ **Concert par la Chorale de Fontenay « A Tout Chœur »** au profit de Somabé à l'Espace Culturel Lucien Jean.

CONCERT

Samedi 12 Mars 2016
20 h 30 à Marly-la-Ville
Espace Culturel Lucien Jean

Avec la direction de JEAN-LUC EN KROEGER

La Chorale de Fontenay « A Tout Chœur » de Fontenay en France
Appartenance à l'Association 02 349 882

Le concert est organisé par l'Association de Fontenay en France
Les membres de l'Association de Fontenay en France

Tarif : 7 € (adulte) - 12 ans

Informations et réservations :
06 07 36 66 66 / a.toutchoeur@orange.fr

SO.MA.BE

DIMANCHE 13 À 15H

■ **Le Certif et sa Dictée** à la Salle des Fêtes.

La commission animation et festivités vous invite à

La dictée et son certif

Dimanche 13 mars 2016 à 15 heures

Salle des Fêtes de Marly la Ville
Place de l'Inde

Le programme : dictée, questions, problèmes, énigmes, jeux de mots, devinettes et beaucoup plus...

Réservation : 02 34 98 88 22
25 euros (adulte)

SAMEDI 19 À 10H30

■ **Commémoration du 19 mars 1962** au Monument aux Morts.

SAMEDI 19 à partir de 15H

■ **Atelier « Dessine-moi un poème »** à la Bibliothèque Municipale.

VENDREDI 25 À 20H

■ **Moment musical de l'École Municipale de Musique** à l'Espace Culturel Lucien Jean.

SAMEDI 26 À 17H30

■ **Lecture à haute voix de poèmes** par Gaïa.

MERCREDI 30 À 14H30

■ **Mokofina la fine bouche** pièce musicale dès 8 mois à l'Espace Culturel Lucien Jean.

AVRIL

SAMEDI 02 à partir de 13H30

■ **5^e édition des Foulées Somabé: courses, marche et marche nordique**, Salle des Sports, rue Marcel Petit.

SAMEDI 09 à partir de 13H

■ **Carnaval du Service Municipal de l'Enfance** dans les rues de la ville. Rendez-vous au Cossec.

SAMEDI 09 DE 10H À 12H

■ **Livres – Livres** par Gaïa au square Dalibard.

MERCREDI 13 À 14H30

■ **« White »** théâtre visuel dès 3 ans à l'Espace Culturel Lucien Jean.

CONGÉS SCOLAIRES

du 16 avril au 1^{er} mai.

MAI

DIMANCHE 08 à partir de 7h

■ **Les Randos de l'Ysieux Cyclo, Vtt et pédestre** par l'Audax, départ Salle des Sports – rue Marcel Petit.

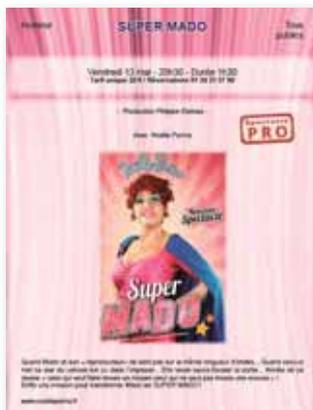


DIMANCHE 08 À 11H

■ **Commémoration du 08 mai 1945** au Monument aux Morts.

VENDREDI 13 À 20H30

■ **Humoriste « Super Mado »** par Noëlle Perna à l'Espace Culturel Lucien Jean.



DIMANCHE 15 À 15H

■ **Rencontre de football : Variété Club de France/ Gendarmes du Val d'Oise** au profit de l'association Gendarmes de Cœur au Stade Braëms.

SAMEDI 21 À 19H

■ **Le Printemps du Rock** par le Service Municipal de la Jeunesse à l'Espace Culturel Lucien Jean.

SAMEDI 21 DE 10H À 12H

■ **Livres – Libres** par Gaïa au square Dalibard.

LUNDI 23 À 10H

■ **Commémoration Victimes de l'Esclavage Colonial** par le CM98 et la Municipalité au Monument aux Morts.

SAMEDI 28 À 17H30

■ **Lecture à haute voix « Le jour où la guerre s'arrêta » de Pierre Bordage** par Gaïa à la Bibliothèque Municipale.

SAMEDI 28 À 20H30 ET DIMANCHE 29 À 16H

■ **Comédie musicale « En quête du la majeur »** par Les Chup's à l'Espace Culturel Lucien Jean.

JUIN

VENDREDI 04 DE 16H À 22H

■ **Animations enfants - tournoi foot - barbecue au profit de l'UNICEF** organisée par le Sheraton de Roissy au stade Martial Duronsoy.

SAMEDI 04 À 19H30

■ **Gala et soirée dansante** organisée par K'Danses au Cossec.

SAMEDI 11 À 20H

■ **Urban Class** par le Service Municipal de Jeunesse à l'Espace Culturel Lucien Jean.

DIMANCHE 12

■ **Brocante** par l'E.S.M aux alentours du Cossec.

VENDREDI 17 ET SAMEDI 18 À 20H30

■ **Spectacle de fin d'année de l'École Municipale de Danse** à l'Espace Culturel Lucien Jean.

DIMANCHE 19 - 14H30/ 19H

■ **Gala de Gym** organisé par Alliance Gym Fosses/ Marly à la Salle des Sports.

MARDI 21 à partir de 18H

■ **Fête Nationale de la Musique** Rue Marcel Petit, Salle des Sports en soirée.

SAMEDI 25 DE 10 À 12H

■ **Livres – Libres** par Gaïa au square Dalibard.

JUILLET

MERCREDI 13 à partir de 21h

■ **Bal Populaire** avec l'orchestre de variétés Spirit Music sur la place Dalibard.

JEUDI 14 À 11H30

■ **Commémoration du 14 juillet** au Monument aux Morts.

Appel à tous les musiciens!

Musiciens, chanteurs, vous souhaitez vous produire sur une scène, vous souhaitez faire partager votre passion de la musique, alors n'hésitez pas la scène est ouverte à tous pour la fête de la musique du mardi 21 juin en soirée.

Une seule chose à faire!
S'inscrire en Mairie au 01.34.47.46.48. ou par mail bmagnier@roissy-online.com
Nous vous attendons!

Pour la commission animations et festivités,
Sylvie JALIBERT, maire adjointe



ANTONI OBRICO

Service de bricolage pour particulier

Jardinage - peinture - électricité - plomberie
repassage - montage de meuble

Un meuble à monter, une pièce à repeindre,
une fuite à réparer, tondre la pelouse, électricité... ?
Pas le temps, pas envie, pas de compétences?
Faites appel à moi!

<http://merlinmax1964.wix.com/antoniobrico> ✉ perreirapedro@sfr.fr ☎ 06.46.77.42.38



Coutinho Location Bennes Prestations

Spécialisé dans la location de bennes en région parisienne

Coutinho Mickael : 06.99.20.56.35
Coutinho Paulo : 06.64.22.09.68

clb-prestations@hotmail.com

TOUT POUR MON TOUTOU

Garde d'animaux à domicile et chez les particuliers



THERY Cindy

06 78 72 73 58
01 30 29 36 30

1 rue du puits
Puisseux-en-France
(village) 95380

cindythery@hotmail.fr
www.toutpourmontoutou.fr

TOUT POUR MON TOUTOU

Les animaux c'est sa passion! Toute petite déjà elle y avait songé y consacrer sa vie. Après avoir cherché quelques temps sa voie, elle est revenue à ses premiers amours.

Cindy, jeune Vémarioise a donc concrétisé son rêve de petite fille et a installé sa « résidence » pour Toutou à Puisseux-En-France. Mais pour faire les choses bien et assurer un accueil de qualité à ses locataires, d'un jour ou de plusieurs semaines, elle a fait des formations auprès de vétérinaires et passe actuellement le certificat de capacité animaux domestiques, afin de pouvoir prodiguer à vos compagnons à quatre pattes les meilleurs soins durant leur séjour.

Chouchoutés, choyés dans une petite maison de ville prévue à cet effet (et surtout pas de cage!) vos compagnons bénéficieront d'un cadre de vie à la campagne en attendant votre retour de week-end, de vacances, ou du travail.

Nos amis les chats, volatiles ou NAC (nouveaux animaux de compagnie) ne sont pas oubliés, puisque Cindy vous propose également ces services à domicile, ces derniers aimant peu le changement et ne cohabitent pas toujours bien avec chiens qu'ils ne connaissent pas. Les options « Taxi Toutou » et promenades une ou plusieurs fois par semaine sont possibles aussi lorsque vous êtes au travail.

Au programme : câlins, jeux, croquettes et boissons fraîches pendant votre absence !




O mille et une beauté

Institut de beauté féminin

42 boulevard Roger salengro
95190 Goussainville

0171878961

Omillietunebeaute.com

Sarah, Marllysienne, propose des soins dans son institut « **O mille et une beauté** » situé à Goussainville. Soins du visage, du dos, des mains et des pieds mais aussi détente et relaxation.

Le site vous renseignera sur les prestations et tarifs.

La Gendarmerie Nationale Recrute

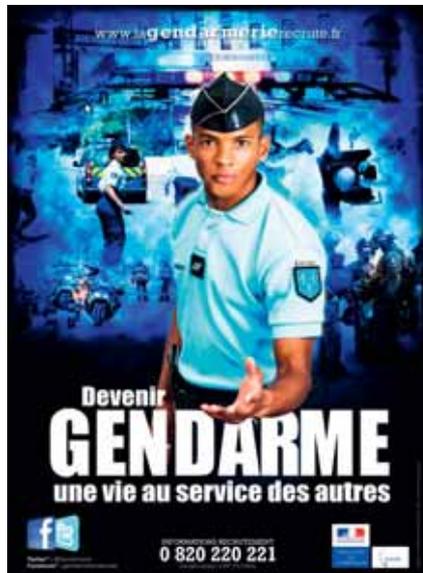
Souvent insoupçonnés, les métiers de la Gendarmerie Nationale sont aussi enrichissants que variés. Tout au long de l'année, le gendarmier recrute sous conditions, des hommes et des femmes avec ou sans diplôme, âgés de 17 à 35 ans, dans les filières opérationnelles ou spécialisées pour devenir Officiers, Sous-officiers ou Volontaires.

Informations, inscriptions et contact sur notre site internet : www.lagendarmerierecrute.fr

Le Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie de PARIS est à votre disposition pour tout renseignement :

Caserne Verines
12, Place de la République à PARIS -75010-
Métro station République
Tel : 01.85.56.25.53 / 54

cir.paris@gendarmerie.interieur.gouv.fr



www.lagendarmerierecrute.fr

Devenir **GEN D ARME**
une vie au service des autres

0 820 220 221



© Photos: Roger Muller, secrétaire de la FNACA

11 Novembre 2015

Un nouveau nom est gravé sur le monument aux Morts ainsi que sur la plaque du Souvenir dans l'église de notre village de Marly-la-Ville: celui de DELCUSSE Euloge.

Dès 9 heures, ce mercredi 11 novembre, a débuté par une messe chantée; à l'issue de cet office religieux, le père George, encadré par deux porte-drapeaux et Monsieur le maire André SPECQ, ont dévoilé le nom du 36^e mort pour la France sur la plaque du Souvenir.

Puis, un peu plus tard la cérémonie s'est prolongée devant le monument aux Morts en présence des autorités civiles et militaires, d'un grand nombre de marlysiennes et marlysiens.

Les enfants de trois classes de l'école du Bourg qui ont parfaitement interprété le chant « La Marseillaise » se sont vu remettre le diplôme des petits veilleurs de la Mémoire par Messieurs le Maire André SPECQ, Jean-Jacques VALLAURI Commandeur de la Légion d'Honneur, Guy THELU Président de la FNACA et les anciens combattants sous les applaudissements du public nombreux. Se lisaient dans les yeux de leurs parents, leur directrice Isabelle

URBANIK et leurs institutrices beaucoup de fierté et une grande émotion pour tous.

Ces 36 noms gravés dans la pierre sont des témoins d'un épisode douloureux de notre passé.

Ce sont des hommes qui, à pied ou à cheval, armés d'un fusil ou d'un sabre, sous la protection de canons à faible portée, devaient stopper et refouler un ennemi que l'on sous-estimait. Ainsi ces hommes et leurs chefs, mobilisés en août sous une chaleur accablante, se voyaient déjà, le devoir accompli, de retour à la maison pour Noël! Au fil des semaines, des combats, des succès comme celui de la Marne, et de l'incroyable course à la mer effectuée en 2 mois, nos armées vont s'enliser dans la boue près d'Ypres, dans la vallée de l'Aisne et de la Somme et dans les bois de la Gruerie et des Vosges, avec un seul objectif : tenir.

Le champ de bataille est devenu tranchée. La cavalerie a atteint ses

limites face à la puissance de feu de l'adversaire. Les avions récemment utilisés pour l'observation, remplacent les éclaireurs à cheval; le cavalier devient fantassin, le cheval de combat devient cheval de transport. La boue, les parasites et les faibles rations de nourriture vont affecter le moral des hommes et développer les mutineries.

Triste fin d'année 14, mais le front est maintenu sur une ligne qui va de Newport à Belfort. L'année 15 lui ressemblera beaucoup: des offensives seront tentées à Notre Dame de Lorette près d'Arras, à Vauquois dans l'Argonne, en Alsace, aux Eparges près de Verdun.

Mais l'adversaire est supérieur en nombre et en matériel et la fatigue gagne les hommes.

Fin 1915, 17 Marlysiens sont tombés en 17 mois de combats.

Gilberte Ducos, C.G.H.F.M.





Spectacle de Noël

Le samedi 19 décembre 2015, le Père Noël s'est arrêté à l'espace culturel Lucien Jean.

Les enfants du personnel de la Mairie ont pu assister à un spectacle au cours duquel le public a participé sur scène, suivi d'un goûter et pour ne pas faillir à la tradition de Noël, le Père Noël a procédé à la distribution de cadeaux tant attendue.



Nous vous souhaitons une belle année 2016!

La dictée du Certif évolue !

En 2015 vous avez fait « la dictée du certif ».

En 2016 vous pourrez passer le certif complet : dictée, questions, problèmes d'arithmétique, histoire, géographie, leçon de choses, bref toutes ces matières que les anciens connaissaient sur le bout des doigts et qui, au fil du temps, sont devenues, pour les plus jeunes, mathématiques et SVT.

Pas de panique, inutile de vous précipiter sur vos bouquins de révision, les questions et problèmes sont simples à résoudre (oubliez les robinets qui fuient et les trains qui se croisent) et accessibles à tous.

Le challenge vous tente ?

Alors venez nous retrouver le **dimanche 13 Mars 2016** à la salle des fêtes de Marly. Début de « l'épreuve » à 15 heures.

Pour des raisons d'organisation, il est conseillé de réserver votre place en téléphonant au 01 34 68 85 63 (répondeur) ou par mail : marlycertif@yahoo.fr en précisant le nombre d'enfants et le nombre d'adultes et en laissant un numéro de téléphone où vous joindre.

À bientôt dans votre salle de classe.



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

16 décembre 2015... Concert de Noël à l'Espace Culturel

Deux jeunes pianistes prometteurs,
Romane et Baptiste.

© Photos: A. Marguereta



Pendant le Nocturne de Chopin, le public de ce Concert de Noël (280 personnes) était sous le charme de l'interprétation d'Eloïse.



Pour la musique de film « Chi Mai », les quatre musiciens de la photo ont pris beaucoup de plaisir à préparer cette œuvre d'Ennio Moricone: Camille au violon, Robin à l'accordéon, Sophie au piano et Julien à la batterie.



Un grand bravo également à l'ensemble intercommunal de violons (Marly-la-Ville, Saint-Witz et Survilliers), qui avait choisi quatre chansons de Noël originales, et a été très applaudi par le public enthousiaste.

SAISON 2015-2016

Ce concert de Noël n'était pas la première « sortie » de la saison pour les musiciens - petits et grands - de l'École Municipale de Musique:

- **En septembre**, l'ensemble jazz a animé la fête de la moisson.
- **20 novembre et 19 décembre**, auditions « Kioskamusic » à l'annexe E.M.M. place Dalibard.
- **24 novembre**, audition de la classe de chant.
- **8 décembre**, audition de la classe de batterie.

• **14 décembre**, audition des musiciens adultes...même débutants!
Les prochaines auditions Kioskamusic, à 19h00, permettront à nos jeunes musiciens, accordéonistes, batteurs, clarinettes, flûtistes, guitaristes, pianistes, violonistes et altistes, de faire démonstration devant un public Marlyisien de leurs progrès, réalisés sur leur instrument...

- **Mardi 2 février** (Salle de répé. Espace Culturel Lucien Jean).
- **En 2016**, toutes les auditions suivantes seront à l'annexe E.M.M. place Dalibard: Mercredi 16 mars - Vendredi 10 mai - Samedi 25 juin (à 11h00) - Mercredi 29 juin.

Prochaine date à retenir:

- **Dimanche 14 février** à 16h30
Concert des Professeurs à l'Espace Culturel Lucien Jean.
(Entrée gratuite, sur réservation au 01 34 31 37 60 du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h45 et mercredi de 9h à 12h).



Au centre des apprentissages : LES PRATIQUES COLLECTIVES

Nouveau depuis novembre 2015:
Atelier MAO (Musiques Assistées par Ordinateur).

Tout au long de l'année, les enseignants de l'école de musique enrichissent leur pédagogie par les musiques d'ensemble. Elles se produisent régulièrement en public :

- Atelier djembé
- Atelier jazz
- Atelier chorale adultes
- Ensemble de violons
- Chorales d'enfants dans le cadre des cours de formation musicale
- Ensemble jazz
- Ensemble de flûtes traversières
- Ensemble de guitares
- Groupes pop/rock
- Quatuor de clarinettes.

VOS PROFESSEURS SONT :

Accordéon

Françoise MARGUERETA

Batterie Allan MYSTILLE

Chant Karoline ZAIDLIN

Clarinette Julien LE ROUX

Flûte à bec

Sandrine GAUDILLERE

Flûte traversière Sylvie GOHIN

Guitare Aquilès TAPIA

Philippe DI MASCIO

Michel VILLELLA

Piano Eric BALLE

Mélanie DESPORTES

Françoise MARGUERETA

Christophe NICAULT

Stéphane NICAULT

Elisa STRAUSS

Saxophone Gaël DIATTA

Violon Dominique ABIHSSIRA

Violon et Alto

Bénédicte DETTON-JOLY

Enfin !

Une exposition de peintures et de sculptures à Marly la Ville!

Pour répondre à la question: pourquoi faire une exposition ? Plusieurs réponses s'imposent.

Notre commune dispose d'un bel espace à la salle Lucien Jean dédié aux expositions, il serait dommage de ne pas s'en servir.

Chaque commune environnante organise tous les ans son salon de peintures et de sculptures pour donner un coup de projecteur sur les « beaux arts ».

Depuis la dernière édition des Etats d'Art en 2011, la salle culturelle ne présente plus de peintres et de sculpteurs.

Alain Guillotin et Philippe Chaberty s'associent pour proposer aux Marlysiens une exposition qui se tiendra à la Salle Lucien Jean du 10 au 20 mars 2016.

Pourquoi se rendre à une exposition ?

Tout un chacun a ressenti après une représentation de théâtre réussie, un sentiment de bonheur, comme l'impression d'avoir vécu un moment exceptionnel...

Qui d'entre nous ne s'est pas laissé transporter par les chœurs et la musique le jour d'un concert ?

Qui n'a pas « dévoré » un livre en une nuit tellement l'histoire le subjuguait ?

Qui n'a pas vibré devant la grâce et la performance d'un danseur ou d'un acrobate ?

Cette conscience d'avoir participé à quelque chose de rare et de beau, nous plonge dans un état de sérénité, et d'émerveillement comme lorsque nous étions enfant.

Le temps s'arrête, nous sommes sur un petit nuage, toutes les tensions internes se sont volatilisées et un sentiment d'universalité nous traverse.

C'est le sentiment de beauté.
C'est la beauté qui nous a transporté sur ce petit nuage.
C'est la magie des arts.
Nos deux artistes ont choisi comme thème « la sensualité ».

E X P O S I T I O N



Aquarelles & Sculptures

S E N S U A L I T É

by

Philippe Chaberty & Alain Guillotin

du 12 au 20 mars 2016

tous les jours de 14h à 18h - Entrée libre

Espace Culturel Lucien Jean
95 - Marly la Ville

Au travers des sculptures et des aquarelles, ils mettent en valeur, les formes et les courbes inspirées par la féminité.

Ces représentations nous invitent à partager un moment de bonheur et de sensualité, mais nous proposent aussi une réflexion et une méditation sur les formes et les symboles, plus universels, qu'elles donnent à voir et à comprendre.

Les « Mariannes » d'Alain Guillotin sonnent comme un éloge à nos valeurs républicaines.

Le travail graphique et les aquarelles de Philippe chantent la beauté que nous inspirent les femmes, (l'autre moitié du ciel).

Les arts proposent plus qu'un divertissement, mais c'est au public seul de juger.

Nos artistes vous proposent de passer un petit moment avec la beauté, car nous en avons besoin dans ce monde de brutes.



Médailles du travail

Le 11 novembre 2015, des marlysiens étaient décorés de la médaille du travail par Monsieur le Maire dans l'Hôtel de Ville.



Le Père Noël... à l'école maternelle

Fidèle à sa réputation, le Père Noël, accompagné de son poney Tartine, s'est rendu dans les écoles maternelles de Marly.

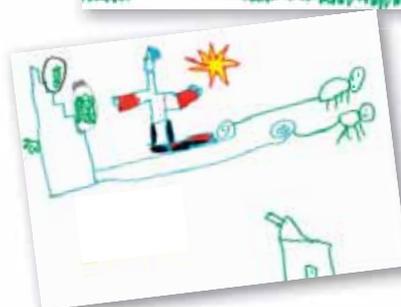
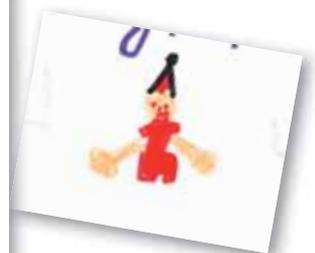
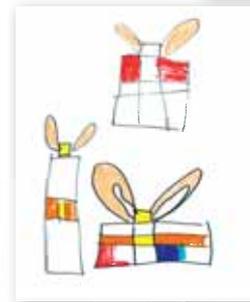
En ce mois de décembre, avant les vacances scolaires, il est venu gâter nos petits avec des livres et des jouets pleins sa hotte.

Il a été accueilli avec chaleur dans chaque école. Spectacle dont nous ne nous lasserons jamais... sourires, chants, dans des décors souvent confectionnés par les enfants et soigneusement installés par les enseignants.

Tartine a eu son succès, mérité, elle aussi, tant elle a su rester sage malgré le bruit et les mouvements qui l'entouraient. Elle a ainsi été récompensée en se régaland de clémentines.

Après que les enfants lui aient remis des chocolats et des dessins pour le remercier, le père Noël est reparti, il avait tant à faire pour préparer sa tournée... et comme lui a dit un petit en le saluant :

« à le 24, Père Noël! »





JANVIER 2016 : L'EXTENSION ÉCOLE PRIMAIRE DU BOIS MAILLARD OUVRE SES PORTES

Après concertation lancée avec les enseignants, les parents d'élèves, les architectes, les services techniques et de contrôle, il faudra quelques années pour mobiliser les fonds sans un trop lourd recours à l'emprunt. Les élus retiennent en 2012 l'extension de l'école primaire du Bois Maillard.

Le projet portera sur la réalisation de deux classes, un préau couvert, la création d'un restaurant scolaire accompagné des annexes et parkings, sur un seul niveau, il entraînera la démolition de 2 anciens éléments préfabriqués.

Tout au long des années, l'investissement de 2 978 000€ (travaux et équipements), pèsera sur chacun

des budgets. En plus de l'auto-financement, de l'emprunt, des recherches de subventions seront conduites. Le Conseil départemental du Val d'Oise consentira pour ces travaux, une subvention de 258 000€, accompagné d'un fond de concours apprécié de 358 000 € de la Communauté d'agglomération Roissy Porte de France.

Malgré les restrictions budgétaires, le conseil municipal, poursuit en septembre 2014, la mise en œuvre de l'extension de l'école primaire du Bois Maillard dans le cadre d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), avec un toit terrasse entièrement végétalisée retenant les eaux de pluies, malgré un parement de couleur jaune appelé à ternir.

Le bâtiment sera construit avec un niveau de performances énergétiques et acoustiques de bâtiment basse consommation (BBC).

Nous trouvons matériaux isolant, lampes à basses consommations,

détecteurs de présence, utilisation optimale de la lumière du jour, la mise en place d'une chaudière au gaz de dernière génération (chauffage et eau chaude) qui alimentera l'ensemble de l'école du Bois Maillard (primaire, maternelle, restaurant) peu énergivore, en allégeant considérablement la facture énergétique.

Après les premiers coups de marteaux-piqueurs, malgré les difficultés du chantier, de la circulation des piétons, véhicules et camions, des soucis de stationnement, sous le regard curieux des enfants au plus près de l'agitation inhabituelle, la protection des familles et enfants fut assurée.

Nous tenons à remercier les enseignants, les Associations de parents d'élèves, les familles les personnels municipaux, les entreprises d'avoir fait preuve de vigilance, de patience et de compréhension. Nous n'oublions pas d'associer les riverains qui ont souffert des bruits, trépidations, nuisances lors des mois



nécessaires aux terrassements des fondations.

La géologie du terrain, les blocs de grès « de MARLY » ont réservé bien des surprises, mais les conditions favorables de la météo début 2015, permirent au fil des mois de combler en partie, les aléas du début de chantier.

L'ensemble des corps de métiers, conduit par l'Architecte, accompagné de la Direction des services techniques de la Commune, puis des Directions des Services Administratifs, des Marchés, des Techniques, de la Restauration et de l'Enfance, tous ont fait preuve d'un grand professionnalisme afin de respecter le cahier des charges, les budgets impartis pour tenir au mieux les délais de réalisation de ce moderne ensemble.

Le 16 DÉCEMBRE 2015

La Commission de sécurité n'émet aucune réserve et donne un avis favorable pour occuper les locaux qui seront visités les jours suivants par une première délégation Enseignants, membres du Conseil Municipal.

LE 17 DÉCEMBRE 2015

Les deux nouvelles classes sont investies par les élèves, deux jours avant les vacances scolaires, pour une première prise de contact avec les lieux.

Après la mise en ordre des classes et du matériel pédagogique par les

enseignants, pendant les congés scolaires, ceux-ci nous assurent que la rentrée des classes s'est déroulée dans les meilleures conditions, la bonne humeur avec le goût d'apprendre.

Le nouveau restaurant scolaire se trouve aussi en ordre de mise en service. Il accueillera les 180 écoliers qui déjeunent le midi sur place. Il deviendra opérationnel très prochainement, avec l'adaptation, la compétence et l'implication habituelle des personnels communaux aux nouveaux équipements.

L'agrément de conformité, délivré par l'Agence Régionale de Santé du Val D'Oise, autorisera l'ouverture de ce lieu de convivialité.

Daniel MELLA
Maire-adjoint

*Finances, Cadre de vie,
Environnement, Urbanisme*

Fabienne GELY,
Maire-Adjointe
Vie scolaire

Isabelle DESWARTE,
Maire- Adjointe
Enfance



PASSAGE A LA TNT HD

**Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition.
Êtes-vous prêts ?**



Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

• Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril. Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.

• Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD.

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

• Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur.

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau.

- L'assistance de proximité : c'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

**Retrouvez
toutes les informations
sur le passage à la TNT
HD sur le site
www.recevoirlatnt.fr
ou en appelant le
0970 818 818
(du lundi au vendredi
de 8h à 19h
prix d'un appel local).**



Et la fibre optique, elle arrive quand à... Marly-la-Ville ?

L'accès au très haut débit est un enjeu vital d'aménagement et de développement pour notre territoire. C'est un service qui devient incontournable dans notre quotidien. Nous travaillons depuis plusieurs années maintenant sur le déploiement de la fibre optique avec notre communauté d'agglomération Roissy Porte de France, le département et la région.

Comme annoncé en novembre dernier dans le magazine du conseil départemental du Val d'Oise, « le département a une ambition forte : le déploiement d'ici 2020 de la fibre optique sur l'ensemble du territoire ». Cela confirme l'engagement et le calendrier annoncé depuis des mois par notre département. En effet, c'est le département qui a compétence en la matière et qui coordonne les investissements des opérateurs sur le Val d'Oise.

Pour les villes de Fosses et Marly-la-Ville, Orange réalisera finalement les infrastructures. Les études démarrent cette année et les premiers travaux devraient débuter en 2017.

@ Communication ville de Fosses



Depuis début janvier, un point fixe de consultation SOS Médecins à Louvres!

L'Agence Régionale de Santé du Val d'Oise a souhaité ouvrir un point fixe de consultation SOS Médecins à la Résidence des Jardins 12 rue du Bouteillier à Louvres.

Pour prendre rendez-vous :

- 3624 ou au 01 30 40 12 12
- www.sos-medecins95.com

Les horaires :

- Samedi 14h/20h
- Dimanche et jours fériés 09h /20h

Les tarifs :

Médecins conventionnés secteur 1, la totalité des actes en consultations sont remboursés à 100 %.

- 49,50 €* les samedis après-midi, dimanches et jours fériés
- 65,50 €* le soir après 20h

*Une majoration de 5 € pour les enfants de moins de 2 ans et de 3 € pour les enfants de moins de 6 ans peut s'appliquer.





« L'hôpital de Gonesse se prépare au déménagement »

Une opération majeure se profile en Île de France. Le nouvel hôpital de Gonesse ouvrira ses portes en 2016. C'est une nouvelle page qui se tourne pour ce site hospitalier de plus de huit siècles.

Les services du Centre Médico-Chirurgical, de la Maternité et quelques autres services de soins seront transférés dans un nouveau bâtiment de 80 000 m², à quelques centaines de mètres des lieux libérés.

Ce transfert s'annonce autant comme une aventure passionnante, une porte ouverte sur des améliorations des prestations offertes aux patients, des conditions de travail valorisantes pour les équipes que comme le deuil d'un espace, connu, approprié, porteurs d'intenses souvenirs, d'organisations maîtrisées.

Les responsables de l'établissement, M. Jean-Pierre Blazy, Président du Conseil de surveillance, Mme Catherine Vauconsant, Directrice de l'hôpital et le Dr François Vénutolo, Président de la Commission Médicale d'Établissement, ont à cœur d'accompagner chacun vers ce changement.

Quel meilleur canal que la Culture pour faire s'exprimer les émotions et garder un souvenir de l'hôpital?

Le travail de mémoire sera mené sous l'angle philosophique et artistique. Le projet s'ouvrira par une Conférence du philosophe M.

Jean-Louis Bischoff du groupe Écoles des Arts et de la Culture (EAC), le 14 décembre 2015, sur les enjeux, la signification et les étapes d'une telle transition.

Puis, de janvier à mai 2016, l'artiste M. Samuel Bollendorff s'immergera dans l'établissement pour capter des images de ces personnels qui, aux premières loges ou en coulisses, font fonctionner l'hôpital. Photojournaliste et producteur de web-documentaires, de renommée nationale et internationale, il compte parmi ses réalisations les expositions « Hôpital Silence » sur la place des individus dans les services publics, « Silence Sida », primée par la Fondation Hachette ou encore « Chine – A Marche Forcée » nominée Visa d'Or.

En complément, des étudiants du groupe EAC travailleront sur les thématiques du patrimoine et du témoignage, pour mettre en lumière l'histoire architecturale du site, faire émerger les souvenirs de l'hôpital de citoyens du territoire et proposer une stratégie événementielle intégrant le spectacle vivant autour du thème du rituel.

Pour le Dr Vénutolo « Ce travail de mémoire vise, d'un point de vue

métaphorique, à tracer un pont entre l'actuel et le futur hôpital ». Pour Mme Vauconsant, l'idée consiste à « collecter la parole de chacun, garder des images des personnes, des lieux, des bâtiments, dont le principal a vocation à disparaître ». Les réalisations artistiques seront présentées lors de l'inauguration du site prévue à l'automne 2016. Diverses dates de journées portes ouvertes du centre hospitalier seront organisées de janvier à mai 2016.

Calendrier d'ouverture du Nouvel Hôpital:

- **Fin décembre 2015**
Remise des clés
- **Janvier – Mai 2016**
Période d'installation des équipements lourds, phase de tests, mises en route des installations
- **Juin 2016**
Déménagement des patients

Avec des gestes simples, nous pouvons protéger l'eau, l'air et le sol.



Depuis le 1^{er} Janvier 2015 la commune n'utilise plus aucun produit phytosanitaire sur l'ensemble des espaces publics.

Que savons-nous des pesticides ?

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont utilisés pour désherber, traiter les maladies des plantes ou éliminer des insectes ou des gastéropodes (limaces). Ces produits chimiques qui contiennent des substances dangereuses pour l'homme et l'environnement sont appliqués en quantité importante par de nombreux utilisateurs : agriculteurs, sociétés ferroviaires, jardiniers amateurs, collectivités...

Ces pratiques ont pour conséquence une pollution généralisée des milieux aquatiques (rivières, nappes souterraines) des sols et de l'air, qui affectent la qualité des écosystèmes, par ces produits (en majorité des herbicides).

Et vous ?

Quel est votre usage des pesticides ?

Que comptez-vous faire à l'avenir pour désherber allées du jardin, enlever la mousse de la terrasse, traiter vos pieds de tomates ou rosiers ?

Voici quelques conseils pratiques pour entretenir son jardin sans polluer

Cultiver la bonne plante au bon endroit : choisissez des végétaux adaptés aux conditions d'environnement favorables à leur croissance. Veillez à ce qu'ils soient situés dans une exposition optimale (soleil, ombre, vent, pluie...) et dans un sol adapté (argileux, acide...). Vos plantes résisteront alors mieux aux attaques.

Favoriser la biodiversité : invitez et offrez un abri aux animaux qui réguleront les espèces envahissantes, laissez fleurir les plantes sauvages qui attireront les insectes utiles.

Associer les plantes compagnes : au potager les légumes se développent mieux s'ils sont plantés à côté de tel ou tel autre légume ou près d'une plante aromatique. L'œillet d'inde protège les tomates contre les nématodes...

Entretien la fertilité du sol : animaux et micro-organismes permettent la transformation de la matière organique en nutriments dont les plantes ont besoin pour leur développement. Pensez également au compost et à la rotation des cultures pour ne pas appauvrir le sol.

Maîtriser l'arrosage : la quantité d'eau à apporter dépend de l'espèce végétale, de la saison, du temps qu'il fait, du stade de développement, de l'âge de la plante, du type de sol et du dernier arrosage. Raisonner en fonction des besoins des plantes et utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage.

Penser à la récupération d'eau de pluie : réglementairement autorisée et conseillée, elle permet d'arroser même en période de sécheresse et peut donner droit à un crédit d'impôts !

Pratiquer le paillage : couvrir la terre aux pieds de vos plantations avec du paillis de chanvre, du Much de lin... pour limiter les arrosages, éviter d'avoir à désherber, permettre de garder une couverture

de protection de la vie du sol et apporter de la matière organique.

Éliminer les plantes considérées comme indésirables : manuellement, à la binette, avec l'eau chaude de cuisson ou avec un appareil thermique à gaz.

Garder en tête que « la nature a horreur du vide » Sur un sol nu, les adventices et plantes pionnières vont apparaître spontanément et ce sont souvent celles qu'on ne désire pas voir se développer. Si vous souhaitez limiter le désherbage, ne laissez pas de sol à nu : occupez l'espace par des plantations (fleurissement, gazon, engrais verts au potager...) ou par un paillage...

Penser aux solutions alternatives contre les maladies et insectes ou animaux ravageurs : pièges à insectes, filets anti-insectes, purins d'ortie, de prêle, cendres (pour les limaces)...

Le 1^{er} janvier 2022, la possession et l'usage de produits phytosanitaires seront interdits pour les utilisateurs non professionnels (sauf dans le cadre d'une lutte obligatoire).

*Daniel MELLA
Maire adjoint à l'Environnement,
Cadre de vie et Urbanisme*

TRI DES DÉCHETS: ATTENTION AU RESPECT DES CONSIGNES!



Mais pour pouvoir être recyclés les déchets doivent être correctement triés.



Malgré les efforts fournis, il reste encore beaucoup d'erreurs qui ont des conséquences sur l'environnement et sur les coûts.

En effet, le centre de tri de Sarcelles ne peut accepter les bennes contenant une part trop importante de déchets non recyclables. Dans ce cas, c'est la totalité de leur contenu qui est refusée, et réorientée vers l'usine d'incinération.

Des erreurs de tri qui coûtent cher!

Ces erreurs de tri entraînent un surcoût pour la collectivité et annulent les efforts entrepris en faveur de l'environnement.

Le traitement de ces refus de tri coûte 113 euros à la tonne, contre 0 euro pour une tonne de déchets recyclables correctement triée.

Trier pour mieux recycler

Les consignes de tri sont simples mais il faut parfois les redonner. Ainsi, les 12 et 13 mars prochains, tous les habitants recevront dans leur boîte aux lettres une note d'information rappelant les consignes de tri, les erreurs à éviter et les jours de collecte des différents bacs. Cette action se veut avant tout pédagogique et s'accompagne d'une communication de proximité.

Nous voulons simplement attirer l'attention de tous sur la nécessité de bien trier pour pouvoir mieux recycler.

Sortir les bacs au bon moment

Seul, le tri ne suffit pas, il faut également sortir son bac au bon moment. Trop de poubelles sont en permanence sur les trottoirs, dégradant le cadre de vie et gênant la circulation des piétons.

Rappel: les bacs doivent être sortis la veille de la collecte après 19 heures.

Seul le bac qui va être collecté doit être sorti.

De même, la présence d'encombrants sur les trottoirs est une nuisance visuelle et représente un danger. Ces tas d'encombrants sont systématiquement fouillés et étalés avant le passage des équipes de collecte. En ne les sortant que la veille du jour de collecte, on limite ces désagréments.

Rappel: les encombrants doivent être sortis la veille de la collecte après 19 heures.

Un doute, une question sur le tri et la collecte des déchets?

Si vous hésitez au moment de jeter certains déchets, consultez-nous et participez ainsi à l'amélioration du tri des déchets sur le territoire du SIGIDURS.

Une fois collectés, les emballages ménagers (bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, barquettes en aluminium, canettes de boissons, aérosols, emballages en carton, briques alimentaires) et les papiers sont acheminés au centre de tri de Sarcelles.

Comment ça marche?

Le SIGIDURS vous ouvre les portes de son centre de tri le samedi 11 avril prochain de 10 à 17 heures.

Contactez le SIGIDURS:

Un doute, une question ?



0 800 735 736

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



www.sigidurs.fr

COLLECTE SÉLECTIVE



Tous les papiers



Bouteilles, flacons, bidons et tubes en plastique



Canettes, boîtes de conserve, barquettes en aluminium, bidons et aérosols en métal



Cartons et cartonnettes



Briques alimentaires



EN VRAC



COLLECTÉ
UNIQUEMENT
JEUDI



ORDURES MÉNAGÈRES



Restes alimentaires



Vaisselle



Objets en plastique



EN SAC



COLLECTÉ
UNIQUEMENT
LUNDI &
JEUDI

VERRE



Bouteilles en verre



Pots en verre



Bocaux en verre



Déchets spécifiques
Peintures, solvants



Batteries et piles



Textiles, linge, chaussures



Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques
Équipements utilisant de l'énergie
électrique (secteur, pile, batterie).



Matériaux de construction



Pneus



* Carte d'accès à la déchèterie obligatoire
conditions d'obtention sur www.sigidurs.fr

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Déposez-les également en déchèterie



Herbe coupée, feuilles, fleurs, branches



ENCOMBRANTS

Déposez-les également en déchèterie



Consultez le calendrier de collecte sur www.sigidurs.fr

Respectez le jour de
collecte de votre bac/sac

Un doute, une question ?
 0 800 735 736

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.sigidurs.fr

ORDURES MÉNAGÈRES



**COLLECTÉ
UNIQUEMENT
LUNDI &
JEUDI**



LES INTERDITS



Matériaux de construction



Déchets spécifiques
Peintures, solvants



Bouteilles en verre
Pots en verre
Bocaux en verre



Déchets végétaux
Sacs déchets végétaux



Encombrants



Pneus

DÉCHETS VÉGÉTAUX



**COLLECTÉ
UNIQUEMENT
LE MERCREDI**



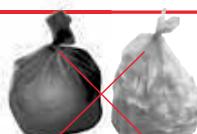
Terre, troncs,
souches



Pots de fleur



Sacs en plastique
Films en plastique



Sacs fermés



Ordures ménagères

COLLECTE SÉLECTIVE



**COLLECTÉ
UNIQUEMENT
JEUDI**



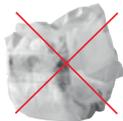
Sacs fermés



Objets en plastique



Objets en métal



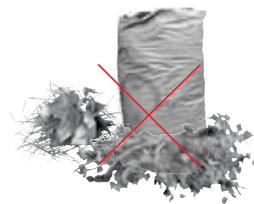
Couches



Déchets spécifiques
Peintures, solvants



Bouteilles en verre
Pots en verre
Bocaux en verre



Déchets végétaux
Sacs déchets végétaux

VERRE



Miroirs



Vaisselle



Flacons de parfum



Ampoules et néons



Bouteilles en
plastique

Respectez le jour de
collecte de votre bac/sac

Un doute, une question ?

0 800 735 736

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



www.sigidurs.fr

Le marché de Noël... Et de deux !

La seconde édition du marché de Noël de Marly, organisée par le Club de Judo/Jujitsu Marlyisien et la ville de Marly la Ville, a fait carton plein cette année encore grâce à vous tous qui êtes venus très nombreux malgré l'actualité de cette fin d'année 2015.

Un grand merci à la Mairie de Marly la Ville et ses équipes sans qui cette édition aurait pu être annulée, sans leur soutien accru.

Au programme du 12 Décembre, Place Dalibard, vous avez pu écouter les chants des jeunes enfants venus spécialement pour vous chanter des chansons de Noël et ce malgré le froid (bravo et spéciale dédicace aux parents qui ont répondu présents), vous avez pu flâner aux abords des stands des nombreux exposants mais également vous régaler à l'heure du déjeuner et du dîner d'une tartiflette, crêpes, chichis et verre de vin chaud vendus afin de permettre l'achat de nouveaux matériels pour les judokas du Club.

Grâce à de nombreux donateurs, la tombola de cette édition nous a permis d'offrir de superbes cadeaux très appréciés des plus jeunes et des plus grands, dont 2 tablettes tactiles et 2 écrans de télévision Led HD.

Bref, vous et nous avons passé une agréable journée tous ensemble pour clôturer en famille et en toute simplicité l'année 2015.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain avec toujours plus d'enfants, d'exposants, de tartiflette, de vin chaud et l'unique Père Noël de Marly la Ville.

Merci aux commerçants pour leurs dons et leur implication :

Delsey, Archi'beau, Didier Deroubaix « Au Canard Sauvage » pour son excellente tartiflette, le boulanger pour le pain, notre coiffeuse Sandrine du « Studio Martino », la fleuriste de Marly, Julien le fleuriste de Fosses pour les sapins, l'opticien Marlyisien...

Mais également à :

Tous les exposants ainsi que les poneys

Notre merveilleux père Noël !

Notre équipe de surveillance de nuit :

Franco et Michaël
Denis et Francine
Geoffrey et Sébastien

Et nos amis bénévoles :

Thierry Blery aux churros, Sébastien Retrif et Carlos pour la sono, Sébastien Chauvin, Patrice Régnier, Fabien Pétrault.
Nos ados : Alexis toujours aux crêpes accompagnés de Margaux cette année et sa sœur Alexa Chauvin, Cécyl et Lucy et Marie-Ange Thomas pour la caisse, Alisson Torres et Michaël.

Et enfin à :

Lysiane Bartolini notre reporter photo cette année.
Les agents techniques de l'équipe municipale toujours prêts à répondre présent même pour des dépannages d'urgence et en dehors de leur temps de travail !

Sans oublier Franco Bartolini et Fabien Boufflet sur tous les fronts et à l'initiative de ce marché de Noël.

L'équipe Judo/Jujitsu/self défense





La recette de Mamie Didine



BRICK DE CABILLAUD AU LAIT DE COCO COLOMBO

Ingrédients pour 4 personnes :

- 1 paquet de feuilles de brick
- 1 grosse carotte
- 1 gros poireau
- 2 œufs
- 20 cl d'huile
- 20 cl de lait coco
- ail, persil, sel et poivre
- colombo
- 1 citron
- 700 gr de cabillaud

Matériel :

- un mixeur
- une planche à découper
- un couteau
- un faitout ou cocotte
- un épluche-légumes
- un pinceau
- une poêle

Durée : 30 minutes

Réalisation : Épluchez les légumes et mixez le tout 2 secondes. Faites-les revenir dans la poêle avec un peu d'huile et 1 cuillère à café de colombo.

Puis ajoutez 10 cl de lait de coco. Cuire durant 5 minutes. Mixez le cabillaud avec 2 blancs d'œuf et le jus d'un demi-citron. Ajoutez sel et poivre.

Prendre 2 feuilles de brick, superposez-les et ajoutez les légumes, puis la mousse de poisson. Pliez comme un nem et badigeonnez-les d'huile. Cuire 15 minutes au four à 180 °C. Vous pouvez l'accompagner de tomates coupées en deux pannées avec du beurre persillé et de la chapelure.

Dans une casserole, mettre le reste du lait de coco et ajoutez 1 cuillère de colombo, du sel et du poivre. Pour finir, dressez.



Lydie Ledanseur



MERCI !



Le comité du Secours Populaire Français de Marly la Ville remercie les marlysiens pour leur grande générosité :

- Les collégiens et les enseignants qui ont mis en place une collecte alimentaire au sein du collège Françoise Dolto.
 - Vous avez été nombreux également à déposer des denrées dans le cad-die prévu à cet effet au magasin Carrefour Express.
 - Les gérants du magasin Carrefour Express pour leur participation à la confection de colis pour les plus démunis.
- Sans oublier la municipalité qui nous soutient dans toutes nos actions.

Henri Buache, président du comité.

TENNIS CLUB



Les enfants de la balle... jaune ont fêté Noël 2015

La cible géante, le hockey, le mini-lancer franc au basket, le mini-tennis, le futsal, le radar pour le service le plus rapide, la pêche aux canards... et des tours de magie pour couronner un après-midi où Thomas FRIANT moniteur et son équipe de volontaires jeunes et adultes ont dynamisé et encadré toutes ces animations.

Remercions aussi les parents qui ont offert leurs desserts aux multiples saveurs dans une chaleureuse ambiance.
Vive NOËL 2015!



COMPAGNIE D'ARC DE MARLY-LA-VILLE



L'année civile se termine, une autre commence. C'est pour moi et au nom de toute la Compagnie d'Arc de Marly-la-Ville l'occasion de vous souhaiter une excellente année 2016.

Voici un récapitulatif des compétitions 2015 auxquels les archers de la compagnie ont participé :

Championnat Départemental salle :

- 1^{er} André Faelchlin (super vétéran, arc classique),
- 4^{ème} Raphaël Dollet (cadet, arc classique), Christian Vernier (vétérans, arc classique) et Michel Flament (vétérans, arc à poulies).

Championnat Départemental beursault :

- 3^{ème} Michel Flament (vétérans, arc à poulies),
- 4^{ème} André Faelchlin (super vétéran, arc classique).

Championnat Fédéral :

- 3^{ème} André Faelchlin (super vétéran, arc classique).

Championnat Départemental tir 3D :

- 1^{er} Lilian Combes (cadet, arc nu),
- 2^{ème} Valentine Latouche (benjamine, arc nu).

Championnat Régional beursault :

- 1^{er} Christian Vernier (vétérans, arc droit).

Championnat de France tir beursault :

- 2^{ème} Christian Vernier (vétérans, arc droit).

Sans oublier pour leurs belles prestations tout au long des compétitions de l'année, Franck Latouche, Jacques Allaire, Yannick Mottier, Laurent Hivelin, Didier Penhouët, Gérard Jouvét et Jean-Claude Le Layour.

Le secrétaire, Hervé Jalibert





Collecte d'emballages recyclables au profit de l'association SO.MA.BÉ lors des Foulées



Le SIGIDURS s'associe pour la deuxième année consécutive aux Foulées de SO.MA.BE en proposant une opération de collecte d'emballages recyclables, le samedi 2 avril.



Il s'agit pour le Syndicat de profiter du nombre conséquent de coureurs et spectateurs présents pour les inciter à trier les emballages générés sur les stands et sur le parcours sportif.

autour de son véhicule pédagogique et le Super-héros sera présent pour encourager les coureurs aux échauffements, aux départs des courses et à la remise des récompenses.

10 € versés à l'association SO.MA.BÉ pour chaque kilogramme d'emballages collectés.

Enfin, le SIGIDURS proposera également des jeux et animations autour de son véhicule pédagogique et le Super-héros sera présent pour encourager les coureurs aux échauffements, aux départs des courses et à la remise des récompenses.

Il est proposé que pour chaque kilogramme d'emballages collectés sur la manifestation, un montant de 10 € soit reversé à l'association SO.MA.BÉ.

Pour toute information complémentaire, les habitants peuvent par ailleurs se rendre sur le site internet du SIGIDURS ou contacter le numéro vert au :

Ainsi, l'année dernière, le SIGIDURS a collecté 40 kg d'emballages plastiques grâce aux différents bacs disposés sur le parcours et ainsi reversé 400 euros à l'association.



Objectif 2016 : Trions encore plus nos déchets et dépassons les 40 kg.

Un doute, une question ?

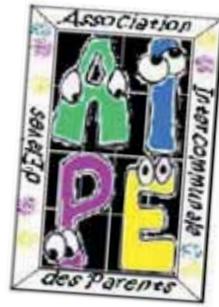


APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Enfin, le SIGIDURS proposera également des jeux et animations

Semaine du Goût à l'école maternelle La Garenne



Lors de la semaine du goût, l'AIPE, en association avec le restaurant O relais de la Côte à Gouvieux, a organisé des ateliers afin de faire découvrir aux enfants la transformation d'un produit et les associations de goûts.



Les plus petits ont pu ainsi voir l'œuf dans tous ses états et les moyens et grands ont découvert le chocolat et son association à différents produits tel que des fruits ou épices.



Un grand Merci à Yann le chef cuisinier pour sa patience et son savoir-faire!

5èmes Foulées SO.MA.BÉ

**SAMEDI 2 AVRIL 2016
MARLY-LA-VILLE**



**Départ salle des sports
Rue Marcel Petit à partir de 13h45
Courses : 1000m-2000m-5Km-10Km
Marche de 8Km + Marche nordique**

Le challenge Solidaire !

« Je cours ou je marche avec ma famille, mes amis, mes voisins, mes collègues, mon club ou mon association ! »
L'équipe (marcheurs et coureurs confondus) ayant réuni le plus de participants recevra le trophée « Challenge Solidaire »

Renseignements :

☎ 07.80.04.98.94

✉ fouleesomabe@yahoo.fr

Avec la participation de la
Municipalité de Marly-la-Ville



SO.MA.BÉ
Solidarité Marly Bénin

Inscription au dos

Ou inscriptions en ligne sur www.sport-up.fr





Ils n'ont pas volé leurs sous !

Dimanche dernier, le 13 Décembre c'est ce que nous avons entendu de la part d'une des résidentes d'une des Maisons de retraite de Maison Alfort où nous donnons un spectacle/animation.

Cela nous a fait chaud au cœur, la plus belle des récompenses pour les danseuses et danseurs de la Guirlande Francilienne qui en est à sa sixième prestation depuis la rentrée de Septembre 2015.

Nous sommes, à contre-courant de beaucoup, heureux. Heureux de voir nos nouvelles danseuses Clara et Céline s'épanouir, heureux de voir les sourires de nos « admirateurs » heureux de voir nos spectateurs se lever de leurs chaises, quitter leurs cannes et toute appréhension

pour venir nous rejoindre le temps d'une danse qui leur rappelle leurs vingt ans.

Ce même dimanche, notre hôte, une jeune femme, en nous raccompagnant dit à l'une de nos danseuses: « En dansant avec vous tout à l'heure j'ai réalisé combien c'était fatigant ». Et c'est avec un grand sourire que j'entendis notre danseuse lui répondre: « Pas du tout, c'est d'abord un grand plaisir et quand on pratique régulièrement cela nous tient en forme ».

La Guirlande Francilienne commence tout juste à répéter ses nouvelles danses, cela vous donne donc l'opportunité de la rejoindre pour, vous aussi être heureux, vous maintenir en forme et prendre plaisir en dansant et ne serait-ce que le temps d'une valse donner du plaisir à des spectateurs retrouvant leurs jambes d'il y a quelques années...

Bonnes fêtes en espérant vous retrouver en 2016.

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX FOULÉES SOMABÉ DU 02 AVRIL 2016 A MARLY LA VILLE (VAL D'OISE)

Privilégiez votre inscription en ligne sur www.sport-up.fr



Nom : Prénom :
 Année de naissance : Sexe : F M
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 ☎ ☒

Je participe à :	Départ	Tarif	Sur place*
<input type="checkbox"/> Marche nordique 8 km	13h45	7€	10€
<input type="checkbox"/> Marche 8 km	14h00	7€	10€
<input type="checkbox"/> Course 1 km	14h30	2€	3€
<input type="checkbox"/> Course 2 km	15h00	2€	3€
<input type="checkbox"/> Course 5 km	15h45	8€	12€
<input type="checkbox"/> Course 10km	15h45	8€	12€

*les inscriptions seront closes 30 minutes avant chaque départ.

Rendez-vous 15 minutes avant chaque départ pour un échauffement collectif et en musique avec le professeur de Zumba de l'association K'Danses !

Le challenge Solidaire !

« Je cours ou je marche avec ma famille, mes amis, mes voisins, mes collègues, mon club, mon association ! »
 L'équipe (marcheurs et coureurs confondus) ayant réuni le plus de participants recevra le trophée Challenge Solidaire
 Je participe au Challenge avec l'équipe :
 Le capitaine d'équipe est :
 ☎ ☒

ATTENTION !

Pas de classement pour les courses 1 et 2 km
Pour les 5 et 10km, vous avez le choix :
 Je ne souhaite pas être chronométré, ni classé
 Je souhaite être chronométré et classé, je fournis avec mon bulletin d'inscription :
 Licencié : Ma licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option running, Pass Running)
 Nom du Club :
 Numéro Club FFA :
 Non licencié : Un certificat médical datant de moins d'un an « de non contre-indication à la course à pied en compétition » ou « autorisation de la course à pied en compétition »
 N° Licence FFA :

Renseignements et Règlement disponible sur www.SOMABÉ.Solidarité.Marly.Bénin
 ou foulesomabe@yahoo.fr ☎ 07 80 04 98 94
Inscriptions en ligne fortement recommandées sur www.sport-up.fr

J'ai lu et j'accepte toutes les clauses du règlement des Foules SOMABÉ 2016 à Marly la Ville.
 Date :
 Signature obligatoire :

Date limite d'envoi par courrier ou dépôt le samedi 26 mars 2016
SOMABÉ Siège social Hôtel de Ville - 10 rue du Colonel Fabien 95670 MARLY LA VILLE
 Seuls les bulletins d'inscription signés et accompagnés du règlement seront pris en considération
 Chèque à l'ordre de SOMABÉ

Autorisation parentale pour les mineurs non-licenciés :

Je soussigné(e)
 autorise la participation à la course de ma fille / mon fils :

Date :
 Signature obligatoire :

Jouer une pièce de théâtre :

un moment d'échange et de partage entre les acteurs et leurs spectateurs.

Nous avons pu le réaliser les 2 et 3 octobre derniers à l'Espace Lucien Jean avec la représentation de « L'Héritage presque parfait » par le TAM.

Les retours ont été très positifs, pour notre plus grande joie ! Encore un grand merci à tous ceux qui sont venus nous voir.



FLASH SPÉCIAL

Nous venons d'apprendre que les 8 et 9 janvier, le TAM avait encore fait des siennes, après les spectacles du mois d'octobre qui ont remporté un vif succès auprès des Marlysiens il a fallu qu'ils remettent ça. Non contents de s'amuser sur une scène, ces apprentis comédiens tiennent à en faire profiter tout le monde.

Ces équipes ne comptent pas s'arrêter là. En effet, après une longue et difficile enquête, nous sommes en mesure de vous affirmer qu'ils

mijotent encore quelque chose. Il serait bon que la population surveille de près ces individus potentiellement dangereux.

Merci encore à la mairie et aux supports techniques municipaux sans qui tout cela ne serait pas possible. Merci aussi au public qui nous suit depuis si longtemps.

Si vous voulez voir ou revoir les pièces du TAM, contactez le studio KENFYO au 06 07 41 22 65 qui produit les supports vidéo.

Conseil municipal du 26 octobre 2015

Procès verbal des affaires soumises au conseil municipal

Présent(s): André SPECQ, Michèle LELEZ-HUVE, Patrice PETRAULT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Robert WALLEY, Ruth MILLEVILLE, Fabienne OBADIA, Eliane GUINVARCH, Philippe LOUET, Pierre SZLOSEK, Muriel AUGELLET, Corinne MARCHAND MISIAK, Alain DUFLOS, François DUPIECH, Victor MERINERO, Véronique BOS, Patrick RISPAL, Claire BREDILLET

Avaient donné procuration: Martial DURONSOY à André SPECQ, Sylvie JALIBERT à Ruth MILLEVILLE, Pierre-Yves HURTEL à Daniel MELLA, Fabienne GELY à Isabelle DESWARTE, Sylvaine DUCCELLIER à Patrice PETRAULT, Philippe CHABERTY à Véronique BOS, Virginie FOUILLEN à Michèle LELEZ-HUVE.

Absents excusés: Elisabeth ABDELBAAGHI, Jean-Marie SANI.

Absent: Jean-Marcel GUERRERO.

Secrétaire de séance élu: Madame Eliane GUINVARCH

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40
Le compte rendu de la séance du 30 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

« À la mémoire des victimes de l'effroyable accident de la route survenu à Puisseguin en Gironde, avec une pensée émue pour toutes les familles des victimes (club du troisième âge, conducteurs, animatrice et enfant) ce n'est que chagrin, que du chagrin, dans ce drame immense », en hommage Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale d'observer une minute de silence et de recueillement.

URBANISME

N°67/2015

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - OAP2 - RUE GABRIEL PERI - RUE DELANCHY

EXPOSE: Monsieur André SPECQ

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 123-13-1 et L 123-13-3,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2015 concernant la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme N°1 en vue de lever l'emplacement réservé n°9 relatif à la création d'une liaison douce et approuvant les conditions de mise à disposition au public du projet de modification,

VU le registre tenu à la disposition du public du 21 août au 21 septembre 2015 inclus ayant recueilli deux observations ne remettant pas en cause la procédure en cours

VU les avis des personnes publiques associées:

- Avis favorable des communes de Villeron, Bellefontaine, Fosses, Saint-Witz, Puiseux en France, du Conseil Départemental du Val d'Oise, de la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France,

- Avis de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 1^{er} septembre 2015

CONSIDÉRANT que la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme telle que présentée au Conseil Municipal peut être approuvée, conformément aux articles L 123-13 et suivant du Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal, Après délibération, Sur proposition de Monsieur le Maire, À l'unanimité

APPROUVE la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée au compte rendu, à savoir:

LA SUPPRESSION de l'emplacement réservé n° 9 d'une surface de 344 m²,

LE MAINTIEN de l'emplacement réservé n° 12 de 164 m²,

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et une mention sera insérée dans deux journaux d'annonces légales diffusés dans le département, ci-après désignés:

- Le Parisien

- La gazette du Val d'Oise

Le Plan Local d'Urbanisme modifié et approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

N° 68/2015

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE SURSIS A STATUER - SECTEUR CENTRE BOURG

EXPOSE: Monsieur André SPECQ

VU les articles L 111-7 à L 111-11 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2006 créant un périmètre d'étude sur le secteur du Centre-Bourg et autorisant le Maire à surseoir à statuer sur toutes les demandes d'occupation ou d'utilisation des sols qui seraient susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation des opérations d'aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté du Maire en date du 25 juin 2015 annexant au Plan Local d'Urbanisme le périmètre d'étude défini par la délibération du 28 avril 2006,

CONSIDÉRANT qu'il convient de revoir ce périmètre d'étude devenu obsolète car instauré alors que la commune était régie par un POS et établi en fonction du document graphique du POS;

CONSIDÉRANT que la commune a souhaité par le biais d'orientations d'aménagement et de programmation détaillées dans le PLU, maîtriser l'urbanisation du centre bourg et ses conséquences notamment sur les équipements scolaires

et la circulation à l'échelle de ce quartier,

CONSIDÉRANT qu'afin de ne pas compromettre la faisabilité des opérations d'aménagement futures il est nécessaire d'instituer un périmètre d'étude conforme aux objectifs du PLU,
CONSIDÉRANT que cette décision prend effet à compter du caractère exécutoire de la délibération pour une durée de dix ans,

Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité

DECIDE d'instaurer le nouveau périmètre d'étude du centre bourg établi au titre de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme conformément au plan annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à surseoir à statuer dans les conditions prévues à l'article L 111-8 du code de l'urbanisme sur toute demande d'autorisation concernant des travaux et constructions dans le périmètre délimité.

N° 69/2015

CAUE - CONVENTION DE PARTENARIAT

EXPOSE: Monsieur André SPECQ

Le CAUE du Val d'Oise, (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) mis en place par le Conseil Départemental, est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public, conformément à la loi du 3 janvier 1977 modifiée, portant création des CAUE et au décret 78-172 du 9 février 1978 portant approbation de leurs statuts.

L'article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture précise ses missions comme suit :

- le CAUE a pour vocation de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction ;
- il fournit aux personnes qui désirent construire, des informations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre ;
- il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement.

Dans le cadre de ses missions légales, le CAUE, qui n'est pas un prestataire de services mais un organisme de conseil, mène avec les collectivités qui le souhaitent des actions concertées, pouvant être formalisées par des conventions qui ne correspondent ni à un acte marchand ni à une vente de prestations.

La commune de Marly-la-Ville dispose d'un PLU approuvé en février 2013.

Sans pour autant remettre en cause l'économie générale de son PLU ni les orientations de son PADD, la commune souhaite aujourd'hui retravailler sur les OAP de son PLU, car la mise en œuvre opérationnelle de ces secteurs de projets suscite

plusieurs interrogations.

La mission d'accompagnement de la commune par le CAUE aura pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre opérationnelle des différentes OAP du PLU :

- en examinant la prise en compte des exigences renforcées de densification de l'habitat issues de la loi ALUR, dans le respect du caractère de « ruralité moderne » qui caractérise la commune,
- en interrogeant la pertinence des protections par le PLU de certains éléments bâtis au regard de l'identité patrimoniale générale, tant architecturale, urbaine que paysagère du cœur de ville.

La mission d'accompagnement sera coordonnée par une architecte-urbaniste, sous l'autorité de la directrice du CAUE.

L'ensemble de l'équipe du CAUE (architectes, paysagiste, éco-conseillère, documentaliste, géomaticienne) apportera ses compétences en tant que de besoin.

Le CAUE du Val-d'Oise s'engage à informer la Commune de l'avancée de ses activités.

Il ne peut communiquer les documents dont il dispose dans le cadre de la présente convention à des tiers, sauf accord de la Collectivité. Il sera tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente mission.

Toutes les études et rapports établis en application de la convention seront la propriété de la Commune et du CAUE 95. Leur divulgation, diffusion ou reproduction, sont soumises au respect des règles de droit applicables en matière de propriété littéraire et artistique telles que définies par la loi 11 mars 1957 modifiée et ses décrets d'application et, dans toutes autres lois relatives à la propriété intellectuelle.

La Commune versera au titre de la mission d'accompagnement et de conseil une contribution de 2750 € euros participant au financement de l'activité du CAUE 95 au titre de cette étude. Ce montant comprend l'adhésion annuelle de la commune au CAUE (750 € pour une commune de 5000 à 10 000 habitants). La convention sera établie pour une durée d'un an avec un démarrage effectif de la mission à la date de signature de la présente convention.

Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité

ACCEPTÉ DE CONFIER au CAUE du Val d'Oise une mission d'assistance et d'accompagnement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

N° 70/2015

SAFER - RENOUVELLEMENT CONVENTION DE VEILLE ET D'INTERVENTIONS FONCIERES SUITE AUX EVOLUTIONS LEGISLATIVES DE 2014 ET 2015

EXPOSE: Monsieur Daniel MELLA

Suite à la délibération du conseil municipal du 15/10/2012, la collectivité bénéficie du dispositif de veille et d'intervention foncière

sur les espaces agricoles et naturels depuis le 16/11/2012 dans le cadre d'une convention avec la SAFER de l'Ile de France. Particulièrement adapté pour lutter contre le mitage et protéger les espaces ouverts du territoire de Marly la Ville, ce dispositif, soutenu par l'Etat et la Région, permet à la commune d'être informée des ventes de biens ruraux en temps réels avec l'outil web cartographique Vigifoncier.

Dans certains cas, la SAFER peut être sollicitée pour intervenir avec son propre droit de préemption au prix notifié ou avec offre d'achat.

Le législateur a renforcé dans le cadre de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), les possibilités d'intervention de la SAFER en préemption, en modifiant, notamment, l'assiette des biens préemptables. Les notaires sont par ailleurs tenus de l'informer des transferts de parts sociales et des donations.

Cette loi a également institué un nouveau droit de préemption et un droit de préférence en forêt au bénéfice des communes pour les biens boisés de moins de 4 ha.

Plus récemment, la Loi pour la croissance et l'activité dite loi « MACRON » promulguée le 06/08/2015 et publiée au journal officiel n° 0181 le 07/08/2015 permet également à la SAFER, et ce grâce à une forte mobilisation des maires franciliens, d'intervenir par préemption sur les donations hors cadre familial.

La nouvelle convention prend en compte ces modifications car ces dernières évolutions juridiques complexifient les différents modes d'intervention foncière en milieu rural et périurbain. Ce nouveau contexte conduit la SAFER à proposer aux collectivités locales d'assurer la gestion de l'ensemble des droits de préemption et de préférence sur ces espaces afin de faciliter leur maîtrise foncière.

**Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de surveillance et d'intervention foncière sur la base forfaitaire annuelle liée à la démographie de Marly la Ville soit 900.00 HT.

**INTERCOMMUNALITE
N° 71/2015**

**CARPF - REDEFINITION DU PACTE FINANCIER
COMMUNAUTAIRE - SUPPLÉMENT DE SOLIDARITÉ
COMMUNAUTAIRE ACCORDE À LA COMMUNE DE
GOUSSAINVILLE ET FUSION DE LA DOTATION DE
SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE AVEC L'ATTRIBUTION
DE COMPENSATION**

EXPOSE: Monsieur Daniel MELLA

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France (CARPF) s'est réunie le 8 septembre 2015 afin d'émettre un avis sur deux points. Elle a ainsi constaté l'absence de nouveau transfert de compétences au 1^{er} janvier 2015, puis proposé un supplément de solidarité à allouer à la commune de Goussainville (647 272 €) et émis la proposition d'intégrer le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

des communes membres de la CARPF dans l'Attribution de Compensation (AC).

Pour rappel, les communes de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte France (CARPF) perçoivent de la part de la Communauté d'agglomération une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), à l'exception de la commune de Goussainville qui a intégré la CARPF le 1^{er} janvier 2013.

Sur la base de la procédure de révision dérogatoire prévue par l'article 1609 nonies C V 1 bis du CGI qui dispose « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) », le conseil communautaire de la CARPF a à l'unanimité de ses membres adopté le principe, par délibération n° 2015/157 du 24 septembre 2015, après avis préalable de la CLETC, que :

- La commune de Goussainville bénéficiera d'un montant équivalent à la solidarité communautaire, au même titre que les autres communes, de 647 272 € annuels, et ce dès le 1^{er} janvier 2015,
- Que ce montant de 647 272 € sera intégré dans l'attribution de compensation annuelle,
- Que les montants actuellement versés par la CARPF au titre de la DSC à ses communes membres (hormis la commune de Goussainville) intègrent l'attribution de compensation annuelle, versée mensuellement, dès l'adoption du dispositif par les communes, et ce pour l'avenir,

Ce dispositif étant encadré par la procédure de révision dérogatoire prévue par l'article 1609 nonies C V 1 bis du CGI précédemment cité, il est prévu que toutes les communes, sans exception, délibèrent afin de permettre l'entrée en vigueur de ce nouveau pacte financier communautaire avant le 1^{er} janvier 2016. Une plus grande stabilité, pour l'avenir, dans la répartition des montants sera ainsi opérée dès l'année 2015 et permettra par la suite, dès 2016, de définir les conditions de versement d'une dotation de solidarité communautaire qui répondent désormais à des objectifs précis de solidarité, liés notamment aux compétences exercées par l'EPCI.

Le montant prévu au titre de la solidarité pour Goussainville (647 272 €) et adopté par le conseil communautaire du 24 septembre 2015 par délibération n° 2015/157, sera donc intégré également dans l'attribution de compensation, au même titre que les autres communes.

Le schéma ainsi proposé, pour une année pleine est présenté en annexe 1. (certificat administratif – « erreur Matérielle »).

**Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité**

Sur la base de la procédure de révision dérogatoire prévue par l'article 1609 nonies C V 1 bis du CGI précédemment cité :

ADOpte la nouvelle répartition du pacte financier, afin que les montants prévus en annexe 1 de la délibération (commune par commune), permettent une fusion totale des montants de l'AC

et de la DSC en substituant cette dernière par une Attribution de Compensation globale et totale, pour l'avenir, ce y compris pour la commune de Goussainville incluant donc le montant visé précédemment de 647 272 €, comme adopté par le conseil communautaire du 24 septembre 2015

Ces nouvelles modalités prendront effet à partir de l'achèvement du processus de délibérations des communes, puisqu'il est prévu par les textes que ce dispositif nouveau soit applicable sous réserve de l'adoption de cette même délibération par chaque conseil municipal des communes membres de la CARPF.

N° 72/2015

CARPF - AVENANT DE RECONDUCTION DE MISE À DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE À CARACTÈRE INTERCOMMUNALE

EXPOSE: Monsieur Patrice PETRAULT

Par délibération du 24 septembre 2015, le Conseil Communautaire proposait la reconduction des conventions liées à la mise à disposition des agents de la Police Municipale Intercommunale aux Communes membres liées par le dispositif de la CARPF.

Pour information :

- Coût 2012.....196 000 euros
- Coût 2013.....198 000 euros
- Coût 2014.....205 000 euros
- Coût prévisionnel 2015.....205 000 euros

A compter du 1^{er} janvier 2016, si le mode de calcul restera inchangé concernant la participation financière des communes au service de police intercommunale, le mode de financement lui, sera modifié, comme le schéma de mutualisation adopté en juin 2015 par l'ensemble des collectivités de la CARPF, l'a prescrit. Il est rappelé que cette démarche vise à la prise en compte dans le coefficient d'intégration fiscale de ces sommes afin d'être moins pénalisés collectivement par la diminution des dotations de l'État.

De ce fait, au tirage mensuel actuel effectué par la CARPF vers ses communes membres conventionnées se substituera dès le 1^{er} janvier 2016, une déduction du montant de l'attribution de compensation concernée.

Cette nouvelle procédure fera l'objet d'un avis préalable de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) dès cette année 2015, et nécessitera annuellement de constater les nouveaux montants en CLECT compte tenu de la variabilité des éléments (salaires, nombre d'équivalents Temps Plein mis à disposition...).

**Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité**

VALIDE la convention de mise à disposition de tous les agents de la Police Municipale à caractère Intercommunal (équivalents à 4 agents à temps complets), sur l'ensemble du territoire de la Commune de MARLY LA VILLE, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour exercer les fonctions de sécurité, tranquillité et salubrité publique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRES GÉNÉRALES

N° 73/2015

CIG - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL

EXPOSE: Monsieur André SPECQ

Depuis juillet 2010, les registres administratifs des collectivités répondent à une nouvelle réglementation. Le décret 2010-783 et sa circulaire associée, précisent les modalités de tenue à appliquer pour les actes produits, à partir de janvier 2011. Ces évolutions concernent les types de registres, la mise en forme, le contenu des actes, le support et les conditions de reliure.

Le groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil du CIG arrive à échéance en mai 2016. Le CIG Grande Couronne propose la constitution d'un nouveau groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, opération rendue obligatoire par le décret 2010-783 du 8 juillet 2010 (pour les actes administratifs) et l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret no 68-148 du 15 février 1968 (pour les actes d'état-civil). Ce marché aura une durée maximale de 4 années, à compter du mois de juin 2016.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Les frais de procédure de mise en concurrence ainsi que les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une re-facturation aux membres du groupement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

VU l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil,

CONSIDÉRANT l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie

financière,

**Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité**

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCE

N°74/2015

**TAM - SUBVENTION PARTICIPATION FÊTE DE LA
MOISSON SEPTEMBRE 2015**

EXPOSE: Monsieur André SPECQ

Suite à sa participation aux activités de la Fête de la Moisson, le TAM a dépensé la somme de 365,68 euros. Les justificatifs ont été remis officiellement au service des Finances de la collectivité. L'association ne percevant pas de subvention annuelle,

**Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
PAR**

**25 Voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 370,00 euros au titre de ces dépenses.

ENREGISTRE que Monsieur PETRAULT Patrice ayant la procuration de Mme DUCCELLIER Sylvaine n'a pas pris part aux votes en son nom et selon sa volonté, au motif que Madame DUCCELLIER Sylvaine est membre actif de l'association.

CULTURE

N° 75/2015

**ADHESION A L'ASSOCIATION CIRQUEVOLUTION
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
COLLECTIVITE**

EXPOSE: Madame Michèle LELEZ-HUVE

CirqueEvolution est un réseau, né dans le Val d'Oise, de responsables de programmation culturelle désireux de donner au cirque contemporain une place importante dans leurs propositions de spectacles faites aux élus.

Pour mémoire les villes du Réseau sont, Bezons, Eaubonne, École Cherche-Trouve à Cergy-Pontoise, Fosses, Garges-Les-Gonnesse, Gonnesse, Goussainville, Herblay, Saint-Ouen-L'Aumône, Villiers-le-Bel et Marly la Ville.

Afin de constituer un réseau de partenaires ayant pour mission de prendre part au débat permanent sur les formes contemporaines de cirque et de favoriser ainsi le développement et la connaissance par les publics de la diversité des écritures circassiennes, les villes et structures culturelles partenaires ont souhaité formaliser ce réseau.

Les statuts de l'Association CIRQUEVOLUTION ont été déposés le 11 juin 2015 et le siège est fixé à l'Espace Germinal de Fosses. (95)

L'association devra s'engager à:

- Favoriser l'information et la circulation des œuvres et des publics vers les autres communes présentes sur le bassin de vie et membres du réseau,
 - Travailler sur la programmation de façon concertée avec les membres du réseau présents sur le bassin de vie afin d'éviter une programmation redondante, des dates concurrentes et favoriser l'existence de séries.
- Afin d'atteindre ces objectifs, les partenaires travailleront de façon concertée leur programmation qui pourra prendre part aux projets suivants:
- Accueil d'une compagnie sous chapiteau (Ex: Cirque Ici Johann Le Guillerm),
 - Soutien d'une création par plusieurs lieux,
 - Diffusion de spectacles dans le cadre d'une tournée sur plusieurs lieux,
 - Actions et éducations artistiques auprès des publics.

Engagements financiers:

100,00 euros d'adhésion annuelle,
1 200,00 euros par an de participation aux frais de fabrication de supports de communications communs.
La collectivité de Marly-La-Ville étant membre actif du réseau depuis de nombreuses années,

**Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité**

APPROUVE l'adhésion de Marly la Ville à l'Association Cirquevolution au 01/01/2016,

APPROUVE les statuts de l'association,

DESIGNE les représentants de la collectivité à l'assemblée générale de l'Association,

- Membre d'honneur (voix consultative), l'adjoite chargée de la culture, Madame LELEZ-HUVE Michèle.
 - Membre actif (voix délibérative) un fonctionnaire, en l'occurrence, le responsable de l'espace culturel Lucien Jean.
- La séance est levée à 21h35.

Pour extrait conforme,
À MARLY LA VILLE, le 28/10/2015
Le MAIRE, André SPECQ FINANCE

Présent(s): André SPECQ, Michèle LELEZ-HUVE, Patrice

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Procès verbal des affaires soumises au conseil municipal

PETRAULT, Sylvie JALIBERT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Robert WALLET, Ruth MILLEVILLE, Fabienne OBADIA, Sylvaine DUCCELLIER, Philippe LOUET, Pierre SZLOSEK, Muriel AUGELET, Corinne MARCHAND MISIAK, Alain DUFLOS, Philippe CHABERTY, Jean-Marie SANI, François DUPIECH, Victor MERINERO, Véronique BOS, Patrick RISPAL, Claire BREDILLET

Avaient donné procuration : Martial DURONSOY à Isabelle DESWARTE, Eliane GUINVARCH à André SPECQ, Elisabeth ABDELBAGHI à Patrick RISPAL, Virginie FOUILLEN à Michèle LELEZ-HUVE

Absent(s) : Martial DURONSOY, Eliane GUINVARCH, Elisabeth ABDELBAGHI, Virginie FOUILLEN, Jean-Marcel GUERRERO

Secrétaire de séance élu : Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30
Le compte rendu de la séance du 26 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

FINANCE

N° 76/2015 - 1

AFFECTATION DÉFINITIVE DU COMPTE DE RÉSULTAT ARTICLE 1068

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Par lettres du 22 mai 2015 et du 1^{er} juillet 2015 en réponse au courrier envoyé par messagerie de la Commune de MARLY LA VILLE datée du 10 juin 2015, Monsieur le Sous-Préfet invitait Monsieur le Maire à reconsidérer la délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2014 du 27 mars 2015 prise par l'assemblée municipale lors du vote du compte administratif 2014 et de l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Selon les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M14, le résultat excédentaire de fonctionnement doit servir en priorité, à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 1 320 338.86 € pour le budget primitif 2015.

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement 2014 de 1 646 138.16 € avec une opération décrite comme suit :

(R)-Article 1068-Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé: +397 288.96 €

(R)-002-Report de l'excédent de fonctionnement :
+ 1 248 849.20 €

(D)-001-Report du déficit d'investissement : - 23 054, 48 €

Après exposé de Monsieur le Maire et précisions demandées par les membres du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE l'affectation définitive du résultat article ® 1068 pour un montant de 1 320 338.86 € (397 288.96 €+923 049.90 €)

(R)-Article 1068-Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé: + 923 049.90

(R)-002-Report de l'excédent de fonctionnement 2014 : - 923 049.90 €

N° 76/2015 - 2

DECISION MODIFICATIVE N° 3

OPÉRATIONS DE RÉGULARISATIONS COMPTABLES SUR LE BUDGET 2015

EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de bien vouloir autoriser la décision modificative n° 3 compte tenu de l'exécution budgétaire 2015 et inscrire les crédits suffisants permettant de régulariser certaines opérations comptables, en section d'investissement et de fonctionnement.

Après exposé de Monsieur Daniel MELLA,

Le Conseil municipal,
à l'unanimité,

VOTE la décision modificative budgétaire n° 3/2015, crédits nécessaires à l'équilibre du budget 2015,

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES: 58 000.00 €

RECETTES: 58 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES: - 783 130.90 €

RECETTES: - 783 130.90 €

Lors du conseil communautaire du 15/04/2015, la CARPF adoptait les modalités de répartition du FPIC 2015 (Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) dans le but de maintenir la solidarité exceptionnelle de la Communauté à l'égard de ses communes membres.

Lors de son conseil municipal du 18/05/2015, l'assemblée municipale approuvait ce principe.

En application de la loi de finances n° 2013-1654 du 29/12/2014 et de ces décisions, Monsieur le Préfet du Val d'Oise doit procéder au prélèvement pour Marly la Ville de la somme de 46 419 euros.

Ce prélèvement est à inscrire au budget – CHAP-014-Atténuations de produits-compte 73925

N° 76/2015 - 3

ADMISSION EN NON VALEUR – TITRES IMPAYES

EXPOSE: Monsieur André SPECQ

Sur proposition de Monsieur l'Agent comptable du Trésor, par courrier explicatif du 23 novembre 2015, il y a lieu de valider en admission en non-valeur des titres de recettes des années 2001 à 2013 pour un montant de 1281.77 euros.

Ces sommes ne sont pas recouvrées pour divers motifs: personne physique inconnue – poursuite sans effet – personnes disparues – sommes à recouvrer inférieures au seuil de poursuite ...

Le conseil municipal,

Après délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À l'unanimité,

DECIDE de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2001 à 2013 comme présentés par l'agent comptable du Trésor sur la liste n° 1755680231 arrêtée à la date du 27/11/2015 pour un montant total de ces titres de recettes s'élevant à 1 281.77 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la décision modificative budgétaire.

La dépense sera inscrite au chapitre 65 : Autres charges de gestion courante, article 6541 et fera l'objet de la décision modificative budgétaire suivante: opération neutre

Article 6541 (créances admises en non-valeur): + 1 282,00 euros

Article 658 (charges de gestion courante): - 1 282,00 euros

N° 77/2015

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2016

RAPPORTEUR: Monsieur André SPECQ

Cette ouverture de crédits d'investissement, en application de l'article L.1612-1 du CGCT, permet si besoin est, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en attendant le vote du budget primitif de l'exercice 2016 pour le budget M14.

Le conseil municipal,

Après délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir certains crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif précédent soit 800 000,00 euros

INTERCOMMUNALITE

N° 78/2015

CARPF - FONDS DE COMPENSATION DE CONCOURS - EXTENSION ÉCOLE DU BOIS MAILLARD

EXPOSE: Monsieur André SPECQ

Suite au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France, le 26 novembre 2015, il a été

accordé à la commune de Marly la Ville, pour son projet d'extension de l'école du Bois Maillard, un fond de concours complémentaire, à hauteur de 58000.00,00 euros HT pour l'exercice 2015 en soutien.

Ce fonds sera versé à réception du chantier et après paiement visé par la Trésorerie de Luzarches.

Il est rappelé, que le montant du fond de concours accordé par la CARPF ne peut comme rappelé dans la convention, excéder 50 % du financement propre de la commune (HT), sachant que le maître d'ouvrage a désormais l'obligation d'assurer une participation minimale au financement du projet d'au moins 20 % du montant total des financements apportés par les personnes publiques (fonds de concours compris).

Les montants non versés par la CARPF en 2015 resteront engagés le cas échéant au titre de l'exercice 2016 et suivant.

Le conseil municipal,

Après délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante afin que soit versé le fonds de concours pour un montant de 58000.00,00 euros Hors taxes et inscrire la subvention au budget de la Commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement: OPÉRATION GLOBALE – 9511006 - École du Bois Maillard élémentaire, Article 1327-Budget communautaire - fonds de concours.

PERSONNEL

N°79/2015

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS NATIONAL DE PREVENTION À LA CNRACL

EXPOSE: Monsieur Patrice PETRAULT

Un Fonds National de Prévention (FNP) des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières a été créé par la loi n° 2001-674 du 17/07/2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Au travers du dispositif de subvention intitulé « démarche de prévention », le FNP aide les collectivités à s'organiser en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette démarche de prévention vise à mettre en place une stratégie et des actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail.

L'aide financière du FNP porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes autour de la démarche: constitution des dossiers, élaboration du plan d'actions, mise en œuvre des changements, évaluations...

Le conseil municipal,

Après délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès

du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Les membres élus au Comité Technique Paritaire et les membres du CHSCT seront avisés de cette démarche lors des prochaines réunions

N° 80/2015

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL - MISE À JOUR À COMPTER DU 01/01/2016

EXPOSE: Monsieur Patrice PETRAULT

Faisant suite, aux différents mouvements de personnel ces derniers mois et après avis des membres du Comité Technique Paritaire du 09/12/2015, il y a lieu de procéder à la modification du tableau des effectifs, qui affectera les filières culturelles, administrative, animation, technique, restauration, police municipale.

**Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité,**

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs au 31 DECEMBRE 2015 qui sera annexé au prochain compte administratif 2015.

URBANISME

N° 81/2015

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – RÉVISION DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES (PDIPR) DE VAL D'OISE

EXPOSE: Monsieur Daniel MELLA

Le PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées) a été créé en 1983, par la loi de décentralisation n° 83-663 du 22 juillet 1983. Il s'agit d'une compétence départementale, attribuée par l'article L.3161-1 du Code de l'Environnement.

CONSIDÉRANT que le PDIPR est un outil de gestion de la promenade et de la randonnée, opposable aux tiers, sous la forme d'un plan, associé à un système d'information géographique. La randonnée est une activité de loisirs plébiscitée par les Valdoisiers pour découvrir la richesse du territoire, tant à travers ses curiosités locales que pour ses paysages variés.

CONSIDÉRANT que les itinéraires de randonnée, qui relèvent de la circulaire du 30/08/1988, sont de nature et de qualités variées, notamment en matière d'emprise, de qualité du revêtement, de balisage et d'intérêt paysager.

CONSIDÉRANT la réunion du 24 septembre dernier, organisée par le Conseil Départemental du Val d'Oise concernant la révision du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées,

Le conseil municipal,

**Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité,**

EMET un avis favorable sur le nouveau tracé précisé sur la carte annexée à la délibération.

AFFAIRES SOCIALES

N° 82/2015

VOYAGES DES ANCIENS 2016 - SÉJOUR ARGELES SUR MER - DU 23/09 AU 02/10/2016

EXPOSE: Monsieur Patrice PETRAULT

Après mise en concurrence de plusieurs organismes suivant la procédure de marchés en procédure adaptée (MAPA), l'organisme CLIN D'OEIL a été retenu comme prestataire le mieux disant, pour l'organisation d'un séjour dans les Pyrénées Orientales à ARGELES en faveur des retraités de la Commune. Après avis favorable de la commission des affaires sociales en date du 27/10/2015 le séjour dans les Pyrénées Orientales à ARGELES se déroulera du 23 septembre au 2 octobre 2016. Le nombre de participants est fixé à 40 personnes dont 1 gratuité pour l'accompagnateur.

Le coût global de ce séjour est fixé à 42 175.00 € TTC, (à revoir en fonction des inscriptions définitives) comprenant le transport, l'hébergement, les repas et les excursions.

Le coût moyen de ce séjour par personne est de 922.25 €. Les participations des retraités (fixées sur une base de 40 personnes) varieront de 217.00 € à 922.25 € suivant principe du quotient familial. (ci-joint).

**Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme Clin d'Œil,

APPROUVE le barème de participation sur quotient familial fixé pour le séjour dans les Pyrénées Orientales à ARGELES sur MER – ci-joint.

Trois mois avant le départ, il sera procédé à l'émission des factures pour le versement d'un premier acompte et paiement du solde en 2 ou 3 versements.

Les recettes seront encaissées et imputées au Budget 2016, article 7066 intitulé « Redevances à caractère Social ».

Comme chaque année, il est prévu l'attribution d'une subvention de 900 € article 6574 au budget 2016 pour frais annexes (accueil, anniversaires, réceptions et frais exceptionnels) qui sera versé au Comité d'œuvres sociales de Marly la Ville pour assurer les frais annexes des deux voyages.

**Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité,**

VOTE la subvention d'un montant de 900.00 euros au Comité

des Œuvres sociales de Marly la Ville.

N°83/2015

VOYAGES DES ANCIENS 2016 - SÉJOUR SICILE DU 01 AU 06/2016

EXPOSE: Monsieur Patrice PETRAULT

Après mise en concurrence de plusieurs organismes suivant la procédure de marchés en procédure adaptée (MAPA), l'organisme VTF Village Vacances Tourisme a été retenu comme prestataire le mieux disant, pour l'organisation d'un séjour en Sicile en faveur des retraités de la Commune.

Après avis favorable de la commission des affaires sociales en date du 27/10/2015 le séjour en SICILE se déroulera du 1^{er} au 9 juin 2016.

Le nombre de participants est fixé à 40 personnes dont 1 gratuité pour l'accompagnateur.

Le coût global de ce séjour est fixé à 44 421.00 € TTC, (à revoir en fonction des inscriptions définitives) comprenant le transport, l'hébergement, les repas et les excursions.

Le coût moyen de ce séjour par personne est de 968.15 €uros. Les participations des retraités (fixées sur une base de 40 personnes) varieront de 227.80 € à 968.15 € suivant principe du quotient familial.

Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme VTF,

APPROUVE le barème de participation sur quotient familial fixé pour le séjour en Sicile, ci-joint.

Trois mois avant le départ, il sera procédé à l'émission des factures pour le versement d'un premier acompte et paiement du solde en 2 ou 3 versements.

Les recettes seront encaissées et imputées au Budget 2016, article 7066 intitulé « Redevances à caractère Social ».

ENFANCE JEUNESSE

N°84/2015

ACCUEIL DES JEUNES 12/13 ANS MAISON DES JEUNES - VOTE DES TARIFS

EXPOSE: Madame Isabelle DESWARTE

La Maison des Jeunes propose un accueil 12-13 ans, tous les mercredis après-midi de 14h00 à 18h30 et en période scolaire. Cet accueil se vit en structure ouverte, nos préadolescents peuvent venir et repartir comme ils le souhaitent, sur le créneau défini. Il est évident qu'il est demandé, à chacun, de respecter les temps d'ateliers pour leur bon déroulement.

Cette proposition vient en réponse d'une demande de collégiens, qui n'ont pas, à ce jour, de lieu d'accueil sur les périodes

scolaires.

Depuis plusieurs années, le projet passerelle enfance/jeunesse se vit sur la MDJ pendant les congés scolaires et les derniers bilans sont très positifs. La cohabitation Enfance/jeunesse est appréciée de tous, jeunes comme animateurs des deux secteurs. Cette situation nous amène donc à développer notre accueil les mercredis après-midi pour les 12/13 ans.

Le conseil municipal,
Après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité,

APPROUVE pour cet accueil, une adhésion de 5 €uros qui sera valable une année à compter de la date d'adhésion du préadolescent et d'autoriser Monsieur le Maire à modifier l'acte de constitution de régie de recettes du service jeunesse prenant en compte cette nouvelle tarification.

Cette adhésion permet uniquement un accueil à la Maison Des Jeunes, les mercredis après-midi et une participation aux ateliers existants sur ce temps.

N°85/2015

CAF - RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

EXPOSE: Madame Isabelle DESWARTE

La collectivité est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) avec la Caisse d'Allocations Familiales. Les deux fonctions de ce contrat sont comme mentionnées ci-dessous:

- La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85 % du montant de la PSEJ (prestation de service enfance et jeunesse).
- La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15 % du montant de la PSEJ et concerne essentiellement les coordinations et le volet formation (Bafa/Bafd).

Ce contrat permet une partie du financement d'actions comme suit:

Service Petite Enfance:

Prise en charge d'une partie du salaire de la coordinatrice Enfance du CEJ (base de référence 20 % d'un temps plein), Service Enfance

Prise en charge:

- d'une partie du coût des séjours enfance,
- d'une partie du salaire du coordinateur Jeunesse du CEJ (base de référence 50 % d'un temps plein),
- d'une partie du coût des mini-stages,
- d'une partie du coût des clubs,
- de la formation d'agents en vue d'obtenir le BAFA, ou BAFD.

Service Jeunesse

Prise en charge:

- d'une partie du coût des séjours jeunesse.
 - de la formation d'agents en vue d'obtenir le BAFA ou BAFD.
- Ce contrat étant arrivé à échéance le 31 décembre 2014 et afin d'en permettre le renouvellement jusqu'au 31 décembre 2018, Le conseil municipal, Après délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,
À l'unanimité,

VALIDE les modalités prévues au Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse des Allocations Familiales et la Commune de **MARLY LA VILLE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

N° 86/2015

SÉJOUR SKI 2016 - VAL CENIS - SAVOIE DU 20 AU 27/02/2016

EXPOSE: Madame Isabelle DESWARTE

Le séjour se place dans la continuité des actions de l'été 2015 et des nombreuses passerelles misent en place pour des projets Enfance/Jeunesse.

C'est également le moyen d'orienter progressivement les préadolescents vers le secteur jeunesse et donc d'établir un pont entre les structures traditionnelles de l'Enfance, les A.L.S.H. municipaux et la Maison des Jeunes.

Nombre de jeunes et encadrement:

Public concerné: 12-16 ans

Ce séjour est ouvert à 25 jeunes de la commune. L'encadrement sera constitué de 3 animateurs diplômés ainsi que d'un directeur.

Dates: Du 20 au 27 février 2016

Lieu du séjour:

Le séjour se déroulera dans la station de ski de Val Cenis (73).

Val Cenis est une station de la vallée de la Maurienne qui se situe aux portes du parc national de la Vanoise. Cette station est composée de 5 villages (1400-2800 m) : Bramans, Sollières-Sardières, Termignon, Lanslebourg et Lanslevillard. Notre hébergement se situe dans le village de Lanslebourg, au pied du col du Mont-Cenis et à deux pas de l'Italie.

La pratique du ski se vivra sur le domaine de Val Cenis, qui comporte plus de 120 kms de pistes.

Type d'hébergement:

L'hébergement est prévu dans le Centre International de Séjour de Val Cenis-Lanslebourg. Le groupe sera logé dans le bâtiment principal (180 lits) qui est constitué de chambres équipées de 2 à 4 lits, d'un bar, de plusieurs salles d'activités ainsi que d'un local à ski en accès direct aux pistes.

Transport:

Il se fera en car, départ de Marly la Ville.

Descriptif de l'action:

Il s'agit d'un séjour montagne à caractère sportif et culturel. L'activité dominante se fera essentiellement autour des sports de glisse mais en fonction des choix des participants, d'autres

activités, liées au site, pourront être envisagées. Il sera également prévu tout un travail autour de l'organisation de la vie quotidienne et de la responsabilité de chacun dans la vie du groupe.

Le coût journée/enfant (hors masse salariale) est proposé par le service enfance en commission enfance-jeunesse: 111.5 € soit: 892 €euros

Les familles participent à hauteur de 35.8 % du coût général, hors masse salariale.

Rappel:

* coût journée pour un enfant avec masse salariale: 22319 + 6558.12 (estimation masse salariale) calcul: (/ 25 enfants/8 jours) = 144.38 € soit pour une période de 8 jours: 1155 euros

Proposition de tarifs, soumis au QF.

1ère tranche: QF inférieur à 727€		
2016	2015	2014
268€	262€	256€
2ème tranche: QF inférieur de 727€ à 1117€		
2016	2015	2014
298€	291€	284€
3ème tranche: QF supérieur à 1117€		
2016	2015	2014
319€	312€	305€
4ème tranche: QF supérieur à 1117€		
2016	2015	2014
957€	936€	915€

Le conseil municipal,

Après délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À l'unanimité,

VALIDE le projet présenté,

APPROUVE la tarification,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives à la mise en œuvre du projet.

Les recettes seront encaissées et imputées au Budget 2016, article 7066 intitulé « Redevances à caractère Social ».

La séance est levée à 22 h.

Pour extrait conforme,
À MARLY LA VILLE,
le 15/12/2015
Le MAIRE, André SPECQ

Naissances

MAGUET VENTURI Manon	07/05/2015	PLIEZ PALUMBO Tiago	09/11/2015
BARDIN Matthew	20/10/2015	MALLAUNEY LETEURTROIS Maéline	16/11/2015
MASSE Shelsea	04/11/2015	RAMBINAÏSING CLINQUART Raphaël	21/11/2015
COLEY Maxence	06/11/2015	DUMONT Lya	01/12/2015
EGGERMONT Camille	09/11/2015		

Alliances

MARIELLO Reynald et CHAUVEAU Estelle	19/09/2015
NADJI Fodil et IHADJARENE Sarah	09/11/2015



Partances

GUERNION épouse POTIN Françoise	57 ans	19/08/2015
POIRIER veuve BRUNELLES Thérèse	91 ans	30/09/2015
CROISEL Jean-Pierre	62 ans	22/10/2015
GELY Léon	90 ans	31/10/2015
LAPIE Serge	75 ans	23/11/2015
GALY-ROQUEFORT veuve JEANNE Yvette	89 ans	22/11/2015
EL KHALIL Mohamed	66 ans	03/12/2015
DA SILVA Joao	59 ans	03/12/2015
PROUFF veuve THIBAUT Yvette	87 ans	10/12/2015
VANDEN BROUCKE veuve CUYPERS Georgette	97 ans	20/12/2015
MULS veuve PROVIN Gisèle	90 ans	25/12/2015
DONNIOU veuve LE DOUARON Christine	90 ans	03/01/2016

Action Dépannage

“Un artisan près de chez vous”

Contrat d'entretien

Dépannage appareils gaz toutes marques

Plomberie - Chauffage - Installation -

Ramonage

Tél. : 01 34 72 79 24

14, rue Roger Salengro - 95670 MARLY-LA-VILLE

**PRÉVOYANCE
MUTUALISTE**
LE-DE-FRANCE

**Mutuelle Complémentaire
Santé & Prévoyance**

pour les PARTICULIERS - ENTREPRISES - ARTISANS & COMMERÇANTS

Tarif Jeunes

(18/29 ans)

Tarif Actifs

(moins de 55 ans)

Tarif Familles

(à partir de 3 bénéficiaires)

Tarif Seniors

(à partir de 55 ans)

www.pmf.fr

N°Vert 0 800 449 349



25, rue de la Général Ledric - 954 10 Grouzy - Tél. : 01 39 03 40 00 - Fax : 01 39 03 45 21
7, rue de la Marche - 95 100 Marly-lez-Lille - Tél. : 01 34 42 55 03

PARKING 1000 PLACES

E.Leclerc 

Qualité **MAXI**
PRIX BAS POUR CHAQUE
FIDELITE **AL**
RESPONSABLE



AVEC LA CARTE,
MULTIPLIEZ LES AVANTAGES.

E.Leclerc



FOSSES - LA CHAPELLE EN SERVAL

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h30
Vendredi de 8h30 à 20h30

la billetterie >
E.Leclerc 



VOYAGES
E.Leclerc 



parapharmacie
E.Leclerc 



STATION
SERVICE

E.Leclerc 
L'utilitaire au meilleur prix



Rejoignez-nous !

facebook.



Votre espace pour échanger, partager,
découvrir les informations et promotions en cours de votre centre commercial E.Leclerc
de Fosses / La Chapelle en Serval

Tél. 01 34 31 96 00

www.e-leclerc.com/fosses